

Le manoir

Louis-Joseph-Papineau

LE COLLECTIF

Mesdames Lysiane Gagnon et Simone Paquette, messieurs Robert Groleau, Roger LeMoine, Jean Saint-Denis et Raymond Vézina, ainsi que les vieux résidents de la région ont aidé Claude et Jacques Lamarche à regrouper les renseignements, cartes et photographies de ce livre.

graphisme: Louise Falstrault
composition: Michelle Deguire

ISBN-2-89009-000-0
Dépôt légal: 4e trimestre 1978
Bibliothèque nationale du Québec

© Droits d'auteur Ottawa, Canada 1978
Les Éditions de la Petite-Nation Inc.
C.P.440 Saint-André-Avellin JOV 1W0

Ph

La première partie

Le domaine actuel
des Papineau



L'arrivée de Louis-Joseph Papineau

Les colons sont installés entre Plaisance et Montebello, les bûcherons exploitent les forêts sur les rives de la Petite-Nation. Denis-Benjamin Papineau s'occupe de son arrière-fief dans la péninsule de Plaisance quand, en 1845, un nouveau venu fait irruption dans la paroisse de Montebello:

Louis-Joseph Papineau

C'est un nouveau venu mais il n'est pas inconnu ou étranger. Fils de Joseph Papineau, il était le propriétaire de la majeure partie de la seigneurie de la Petite-Nation; cependant ses nombreuses occupations politiques et un exil de huit ans aux Etats-Unis et en France l'avaient fait déléguer ses pouvoirs à son frère Denis-Benjamin.

Près de la soixantaine, Louis-Joseph Papineau, tour à tour député du comté Saint-Maurice et député de Deux-Montagnes, n'en décide pas moins de venir s'établir dans sa seigneurie de la Petite-Nation. Notre-Dame-du-Bon-Secours existe depuis quatorze ans, Saint-André-Avellin et Papineauville sont à la veille d'être érigés en paroisses, en se détachant de Montebello qui accueillera son cinquième curé, Médard Bourassa. Louis-Joseph Papineau arrive donc quand sa seigneurie offre plusieurs perspectives d'avenir. Le développement de la région se traduisait en un nombre croissant de censitaires et en ressources forestières appréciables. «Dès lors, Papineau s'intéresse activement à son fief. Il n'est certes pas le seigneur de ses rêves: ce protecteur du paysan bon et heureux et ce gardien de l'égalité. Il veille avec soin à ses intérêts, poursuit ses censitaires récalcitrants et utilise à son profit les richesses forestières qui recouvrent une grande partie des 178,000 arpents de Montebello. Comme de raison, il s'objecte avec la dernière vigueur au mouvement en faveur de l'abolition du régime seigneurial.» (Fernand Ouellet)

Pourtant, même si le régime seigneurial ne sera aboli qu'en 1940 et qu'il aura permis à quatre générations de faire vivre le manoir, on dit que les seigneurs de la Petite-Nation n'insistaient pas toujours pour percevoir leurs créances. Ils évitaient même de se présenter dans certaines familles, sachant que les quelques dollars dûs étaient au-dessus des moyens de plusieurs de leurs censitaires.

Le domaine des Papineau

Aujourd'hui, la visite du domaine des Papineau se limite bien souvent à admirer l'intérieur du manoir. L'entrée, située à l'est du Château Montebello, accueille les visiteurs qui passent devant la grainerie, sans trop l'apercevoir, ne se doutant pas qu'ils arrivent par l'arrière du domaine.

1- La grille d'entrée

Autrefois, la grille d'entrée ouvrait sur la rue principale du village, à mi-chemin entre l'église et le cimetière de la paroisse de Montebello. Ce n'était pas du tout la grille moderne actuelle. À droite de cette grille, derrière une haie d'arbustes, a été construite en 1855 une maison pour le jardinier, l'homme à tout faire des Papineau.

2-La maison du jardinier

Depuis 1929, date à laquelle le Seigniority Club acquérait le manoir de la famille Papineau, la maison du jardinier a toujours été habitée par les différents directeurs généraux.

La maison de deux étages, en briques rouges, est assise sur des fondations en pierres. Le style rappelle celui de la grainerie: même brique, même bois blanc aux carreaux des fenêtres.

3- La chapelle funéraire

À quelque cinq cents pieds de la maison du jardinier, au hasard d'une promenade en skis de fond, à bicyclette ou à cheval, on découvre, au beau milieu d'une forêt majestueuse autant que sauvage, la chapelle funéraire des Papineau.

En pierres grises et couronnée d'une croix en bois rond, cette chapelle fut bénite par monseigneur Guigues, évêque de Bytown (Ottawa), en 1855, donc cinq ans après la construction du manoir. Elle dut être reconstruite en 1933 car elle tombait en ruines.

Elle servit de chapelle aux Papineau, d'où l'autel à l'intérieur. Par la suite elle devint chapelle funéraire. Une pierre tombale ou des ex-votos rappellent les ancêtres de Louis-Joseph Papineau tandis que ses descendants, lui-même et sa femme reposent dans un caveau sous la chapelle.

De nos jours, cette chapelle clôturée est la propriété d'Héritage-Canada. Monsieur Robert Grosleau de Montebello en est le responsable.

La visite de cette chapelle nous fait mieux connaître l'arbre généalogique des Papineau. Le drapeau des Patriotes (desquels, est-il besoin de le dire, Louis-Joseph Papineau était le chef), un tableau rappelant la résurrection du Christ et un buste de Napoléon Bourassa, démontrent l'importance de la politique et des arts dans la vie des Papineau.

Azélie Papineau, femme de Napoléon Bourassa, repose dans la chapelle des Bourassa au cimetière de Montebello.

Denis-Benjamin Papineau, frère de Louis-Joseph, est inhumé à Papineauville dont il est le fondateur.

4-Les ruines

En empruntant l'allée (aujourd'hui sentier) du côté nord-est du manoir, à pas lents et l'oeil attentif, on peut apercevoir quelques pierres grises et plates qui forment un carré d'à peine un pied de hauteur. Il s'agit de la base d'un «caveau» dont on sait peu de choses.

5- Le manoir

En 1846, Louis-Joseph Papineau demeure dans la seigneurie de la Petite-Nation: il lui faut une habitation qui convienne à son titre de seigneur. Il désire aussi garder ses filles Ezilda et Azélie (future madame Napoléon Bourassa) auprès de lui; il choisit de construire un manoir luxueux. Louis-Joseph a écrit à un ami: «Ma femme avait toujours abhorré l'idée de vivre à la campagne et pour tâcher de surmonter ses répugances, je songeai à un établissement plus beau qu'il n'était strictement nécessaire de le faire.» (Fernand Ouellet)

En France, pendant son exil, en s'inspirant des châteaux de la Loire que Louis-Joseph Papineau a bien aimés, il trace déjà les premiers plans de son manoir. Un certain monsieur Dubucque, entrepreneur, y met la dernière main.

Mais l'argent manque et Louis-Joseph Papineau doit attendre le recouvrement de sa rémunération de président de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada, soit \$18,000, pour entreprendre les travaux. En attendant la construction du manoir, il habite non loin de là, sur les rives de l'Outaouais.

La construction proprement dite demandera trois ans, de 1847 à 1850, tandis que la décoration intérieure et extérieure (tant celle du manoir que celle des dépendances) se poursuivra jusqu'en 1859.

Il aura fallu cinquante hommes et dix boeufs pour réussir à ériger la résidence que l'on admire aujourd'hui. Songeons seulement que ce promontoire sur lequel Louis-Joseph Papineau avait décidé de s'établir n'était que forêt. Les fondations de 64 pieds sur 44 pieds sont enfin creusées. Ces mesures ne comprennent pas la tour carrée ni les tour et aile est que Louis-Joseph-Amédée ajoutera ultérieurement.

Le bois et les pierres proviennent des riches propriétés du seigneur. Signalons la présence d'un premier manoir que le père de Louis-Joseph Papineau, Joseph, avait fait construire sur l'île Arrowsen. C'est là que Louis-Joseph avait remarqué une pierre dense et solide; il l'utilisa donc pour son manoir de Montebello. Les pierres, une fois fixées, sont recouvertes d'une chaux non pas blanche mais additionnée d'une teinture végétale naturelle, ce qui donne aux pierres cette teinte parfois rosée, parfois or. Cette chaux servait aussi d'isolant.

En 1851, les vérandas et balcons sont peints en jaune et blanc. La tour ouest est recouverte de chaux et plus tard de stuc gris. Beaucoup de cuivre et beaucoup de chêne enjolive l'ensemble.

« Mis à part les ajouts d'Amédée et les modifications apportées à la tour du sud-est qui, à l'origine, était coiffée d'un toit octogonal, l'extérieur du manoir n'a guère changé. Il se présente comme un vaste bâtiment un peu massif, aux façades sobres et élégantes, flanquées de tours (ronde, octogonale et carrée) qui brisent la symétrie de la ligne et confèrent à l'ensemble un air de fantaisie et de grandeur qui n'est pas condamnable. Par son allure, il rompt avec la tradition architecturale canadienne des longs manoirs bas à toit pointu. Notre XIXe siècle n'a pas de style à lui. Ou plutôt, il en a un qui est fait d'emprunts. C'est en cela que le manoir de Montebello est de son époque, avec son toit anglo-normand, ses tours plus ou moins médiévales et le cadrage traditionnel de ses fenêtres. » (Roger Le Moine)

L'intérieur du manoir

Le sous-sol du manoir

Le sous-sol était en terre battue alors qu'il est aujourd'hui en dalles d'ardoise. Les rebords des fenêtres indiquent l'épaisseur des murs: au moins deux pieds. Les murs sont en plâtre auquel on a mêlé du blé (du foin). Le Seignior Club a aménagé le sous-sol en fonction de ses membres (joueurs de billard et consommateurs de rafraîchissements) mais le plan tente de reproduire le plus fidèlement possible les divisions originales.

1: escalier en hélice

2: cuisine

3: corridor

4, 5 et 6: quartiers des domestiques; les portes ont des arches et les poutres et boiseries (sauf les portes) sont équarries à la hache

7: cave à vin

8: magasin de provisions. Une porte communique avec l'extérieur (pour aller au garde-légumes aujourd'hui en ruines)

9: partie ajoutée par Amédée Papineau: étal de boucherie

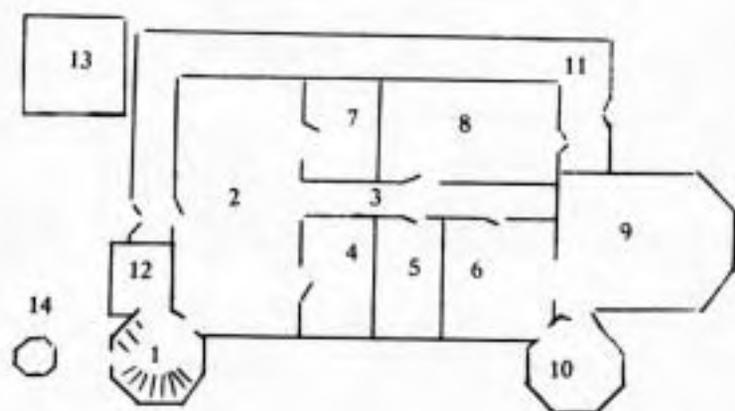
10: aile ajoutée par Amédée Papineau: remise des outils de jardinage

11: remise située sous la véranda, porte d'accès du côté est

12: pièce servant de glacière et laiterie

13: bibliothèque servant de bureau. De nos jours, on y remise des contre-fenêtres

14: Lieux d'aisances: seules toilettes du manoir. Chaque chambre était équipée d'un «petit pot» ou d'une chaise ouvrable.



Le sous-sol

Le rez-de-chaussée

Les parquets sont en chêne, les murs en plâtre et décorés de multiples moulures simples et ornementales dont plusieurs petits lions.

1: escalier en hélice

2: salle à manger

3: chambre à coucher de Papineau et de sa femme. C'est là que Louis-Joseph Papineau mourut en 1871

4: salle de bains

5: vivoir appelé petit salon

6: office

7 et 8: porche et vestibule qui tenait lieu de salle de réunion familiale

9 et 10: chambres d'Ezilda et Azélie. À la mort d'Azélie, sa soeur Ezilda y logea Henri Bourassa encore bébé

11: salon jaune

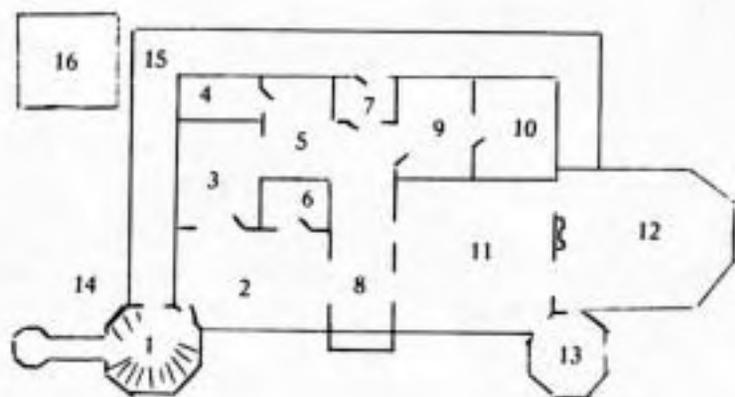
12: salon bleu; très belle vue sur le rivièrè des Outaouais

13: fumoir, escalier

14: lieux d'aisances

15: véranda donnant sur le côté ouest

16: bibliothèque et escalier. Plus de 3,500 livres y étaient soigneusement conservés

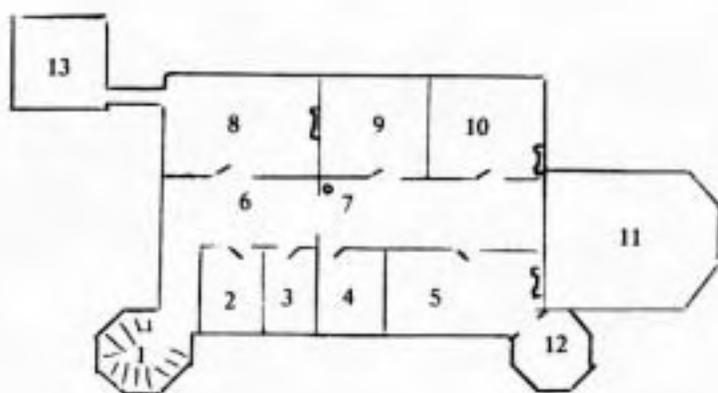


Le rez-de-chaussée

Le premier étage du manoir

Le Seignior Club a abattu certains murs de refend afin d'aménager des salles de conférence. Cet étage est souvent interdit aux visiteurs et réservé aux groupes de travail.

- 1: escalier en hélice
- 2: chambre à coucher verte
- 3: chambre à coucher rose
- 4: chambre à coucher blanche
- 5: chambre à coucher bleue et blanche
- 6: couloir
- 7: porte-voix qui permettait de communiquer avec les étages au-dessous
- 8: bibliothèque ou salle d'étude pour enfants; ceux-ci avaient accès à la grande bibliothèque, le couloir communicant était situé à cet étage
- 9: chambre à coucher bleue
- 10: chambre à coucher dans laquelle il y avait une cheminée
- 11: terrasse sur le toit ajoutée par Amédée Papineau
- 12: salle de couture
- 13: bibliothèque. C'est à cet étage que Napoléon Bourassa travailla son roman *Jacques et Marie*



Le premier étage

Dernier étage du manoir

Le grenier dans lequel l'hôtesse du manoir, madame Simone Paquette, et son mari firent des découvertes inestimables lorsqu'ils eurent l'occasion d'y demeurer après la vente du manoir au Seignior Club, se trouve au dernier étage. De l'extérieur, les lucarnes nous indiquent l'endroit.

Pour accéder à la terrasse qui coiffe le toit du manoir, il faut atteindre le sommet de l'escalier en hélice.

Le chauffage

Une chaleur, bien inconstante et coûteuse, était assurée par des poêles à bois, des foyers et un réseau parfois long et compliqué de tuyaux qui longeaient les murs des pièces. Spécifions que les foyers n'étaient pas naturels, au sens où l'on pouvait allumer les feux directement dans ces âtres. Remarquons, sur la photographie du salon bleu, qu'un poêle en fonte style «Franklin» (dirions-nous aujourd'hui) est installé dans le foyer; on aperçoit le tuyau qui monte dans la cheminée.

L'éclairage

De 1850 à 1929, l'électricité n'existait pas dans la seigneurie de la Petite-Nation. S'il est facile d'éclairer une maison en pièces sur pièces avec une lampe à pétrole que l'on déplace, il est moins aisé de fournir, dans un manoir de trois étages, toute la lumière dont il a besoin.

Sur les photographies, on peut observer, dans la salle à manger, des chandeliers sur les meubles de gauche et de droite. Dans les salons jaune et bleu, des plafonniers suspendus retiennent de petites chandelles blanches et droites. En plus, dans le salon bleu, de chaque côté du long miroir, des chandeliers sont fixés au mur.

Dans les autres pièces, des candélabres, des chandeliers et

des lampes à pétrole qu'on peut déplacer à la main.

La plomberie

La plomberie, pas plus que l'électricité, n'existait à l'époque des Papineau. Il n'y avait donc aucun système d'égouts ni pompe à faire fonctionner. À l'extérieur, du côté nord-est, une jolie fontaine servait de puits; on en tirait chaque jour l'eau nécessaire.

Dans les chambres, d'attrayants et décoratifs pots à eau en porcelaine blanche permettaient une toilette rudimentaire. Parfois des chaises ouvrables, parfois de simples bidets; les lieux d'aisances se trouvaient au sud-ouest du château.

Les murs, parquets et tentures

La majorité des murs sont en plâtre peint et ceux du salon jaune sont recouverts du papier tenture original. De longs miroirs comme ceux du salon bleu, remontent eux aussi à l'origine. Ailleurs, des tableaux, des gravures, des armoires habillent ces longs murs. Les tentures ont été remplacées mais plusieurs, celles du salon bleu entre autres, ressemblent beaucoup aux premières.

Il serait faux de croire que le tableau représentant Louis-Joseph Papineau, sur le mur du salon jaune, est le même que celui d'aujourd'hui. L'original a été transporté au Musée du Québec et remplacé par une reproduction dont le seul mérite consiste à recréer l'ambiance d'autrefois puisque le papier tenture est toujours le même.

Les meubles

Les visiteurs apprennent toujours avec déception que les meubles du manoir ne sont pas ceux parmi lesquels ont vécu les quatre générations Papineau.

Que sont devenus les meubles des Papineau, que reste-t-il d'authentique au manoir?

Au sous-sol

À l'époque, le sous-sol servait aux domestiques et comprenait en grande partie des meubles traditionnels fabriqués par des artisans de la région. Le Seignior Club a converti quelques pièces pour recevoir les clients, d'où la table de billard et l'office dans lequel sont préparées les consommations et boissons chaudes pour les groupes installés au premier étage à l'occasion de conférences.

Il ne reste rien du mobilier de jadis.

Au rez-de-chaussée

Il en va autrement pour le rez-de-chaussée; c'est là qu'ont été regroupés et soigneusement entretenus les rares meubles authentiques.

Dans la salle à manger, madame Simone Paquette (l'hôtesse-guide du manoir) et son mari ont replacé la table ovale trouvée au grenier. Il y manquait une patte. Monsieur Dupont, ébéniste de Montebello, a su travailler le bois de telle sorte qu'il est très difficile de discerner la 'fausse' patte.

En examinant de près les photographies de la salle à manger et des deux salons, on constate que l'immense étagère qu'on admire de nos jours, se trouvait alors dans le salon jaune. Quant à la commode, elle a été récupérée au grenier et replacée à l'endroit initial. Il y manque une petite tablette jamais retrouvée. Le monte-charge dissimulé dans le bas d'un vaissellier et le vaissellier lui-même ont complètement disparu aujourd'hui.

Des deux bornes (canapé circulaire) achetés par Papineau en 1850, il ne reste que celui du salon bleu, maintenant placé au centre du salon jaune.

Le seul lit original se trouve dans la chambre d'Azélie Papineau; c'est sans doute dans celui-ci qu'a souvent couché Henri Bourassa.

Sauf ceux du sous-sol, les meubles provenaient pour la plupart de la maison de Louis-Joseph Papineau à Montréal. Transportés difficilement en train ou en bateau jusqu'aux rapides de Carillon, ils étaient ensuite portés dans les sentiers avant d'être embarqués sur de petits bateaux à vapeur jusqu'à Montebello. De nombreuses pièces de mobilier ont été rapportées de voyages par Amédée, ou reçus en dot de Mary Eleanor Westcott et de Caroline Rodgers.

En 1929, lorsque le manoir fut vendu, les derniers propriétaires se partageaient le mobilier et accessoires des chambres et des salons. Ne sont demeurés que les meubles lourds et colossaux. Le reste a été vendu à l'enchère.

6- Le musée devenu chapelle anglicane

Louis-Joseph-Amédée Papineau, fils de Louis-Joseph et héritier à la mort de son père, a fait construire en 1880 (trente ans après l'édification du manoir) un pavillon qui servait de musée contenant des bustes, des gravures et d'autres richesses. Ce n'est que lorsque le Seignior Club devint propriétaire que ce musée a été transformé en chapelle anglicane (Christ Church) pour ses membres. Cette chapelle est ouverte chaque dimanche à onze heures; on y récite la messe pour les clients du Château Montebello.

Sur le toit, trois tabatières, dont deux sont condamnées, éclairent quelque peu l'intérieur de ce lieu de méditation. Cette chapelle en pierres grises est située à une centaine de pas de l'entrée principale nord du manoir Papineau.

7- Le pavillon de thé

Le pavillon de thé, situé en face du manoir (côté sud) a été érigé par Amédée Papineau. De ses larges et hautes fenêtres à car-

reaux, la vue de la rivière des Outatouais est fort impressionnante. Plus encore sur la terrasse qui coiffe ce pavillon. Solidement ancré sur des fondations de pierre de plus de dix pieds de hauteur, ce pavillon en bois, peint blanc, a dû plus d'une fois abriter la famille Papineau durant les étés chauds et humides de la fin du XIXe siècle.

8- La grainerie

Construite en 1855, cinq ans après l'installation de Louis-Joseph Papineau au manoir, la grainerie fut détruite en mai 1860 lors d'un incendie. Reconstituée peu après, elle servait, comme son nom l'indique, à remiser les grains (de blé sans doute) mais elle a surtout été utilisée par Napoléon Bourassa durant les étés de 1858 à 1871.

«À l'est du manoir, se trouve un petit édifice appelé 'la grainerie'. (...) L'artiste y avait réuni les souvenirs de son voyage d'étude en Italie et en France. Tout fut perdu lors d'un incendie en 1860. Napoléon Bourassa séjournait généralement à Montebello durant l'été. Il travaillait dans les deux pièces de l'étage. L'une des pièces a été complètement décorée de fresques qui occupent le mur et les pans inclinés du toit. Le côté nord représente une allégorie de la peinture qui nous intéresse moins que la partie est où sont regroupés plusieurs motifs avec des inscriptions indiquant la composition de sa peinture, le nombre de couches et autres détails techniques. La porte de séparation garde encore plusieurs inscriptions de même nature.» (Raymond Vézina, *Napoléon Bourassa*, éditions Élysée, 1976, p. 96)

Napoléon Bourassa a épousé Azélie Papineau, fille de Louis-Joseph Papineau et il est un artiste remarquable qui a laissé en héritage, à Montebello, une oeuvre unique et originale: son église. Sa fille Augustine et sa petite-fille Anne ont beaucoup travaillé à faire connaître les oeuvres de Napoléon Bourassa. Roger Le Moine lui a consacré sa thèse et Raymond Vézina contribue largement à la diffusion de la production du «portraitiste, décorateur et théoricien».

9- L'écurie

L'écurie actuelle dont se servent les propriétaires du Château Montebello a été reconstruite après un incendie en 1950, mais l'emplacement est demeuré le même. Il va de soi que le terrain de stationnement des calèches ou landaux du temps des Papineau se trouvait à proximité. Encore aujourd'hui, une calèche rappelle l'endroit.



La deuxième partie

La grande histoire
de la seigneurie
de la Petite-Nation



A- Le fief ecclésiastique

1- L'acte de concession de la seigneurie de la Petite-Nation

«Concession faite par la Compagnie des Indes occidentales, le seize mai mil six cent soixante-quatorze, laquelle pour les raisons y contenues, donne et concède à Messire François de Laval, évêque de Pétrée, nommé par le Roi, premier évêque de Québec, cinq lieues de front sur cinq lieues de profondeur, sur le fleuve Saint-Laurent dans la Nouvelle-France, à prendre depuis le Sault de la Chaudière, vulgairement appelé la Petite-Nation, en descendant le fleuve sur le chemin des Outaouais, pour jouir par le dit seigneur évêque ou ses ayant cause, en toute propriété, seigneurie et justice de la dite terre, des lacs et rivières, mines et minières qui se trouvent dans la dite concession comme aussi de toute la largeur du dit fleuve et des battures, isles et islets vis-à-vis d'icelle concession, avec le droit de pêche et de chasse dans toute son étendue pour, par le dit évêque ou ses ayant cause à perpétuité, à l'effet de laquelle dite concession nous avons révoqué et révoquons par ces présentes toutes autres concessions qui pourraient avoir été faites par nous ou autres de la dite étendue de terre ou partie d'icelle, supposé qu'elle ne soit point actuellement défrichée, à la charge par le dit seigneur évêque à la foi et hommage qu'il sera tenu et ses ayant cause de rendre à la dite Compagnie, de vingt ans en vingt ans, au Fort Louis de Québec ou en cette ville Paris, au bureau de la direction générale d'icelle, avec une maille d'or valant onze livres, que les appellations de la justice ressortiront directement et immédiatement au Conseil Souverain de Québec, moyennant les dites clauses et conditions, la dite Concession demeurera quitte pour toujours de tous droits et redevances généralement quelconques, sera obligé le dit évêque de faire commencer de défricher sur la dite Concession dans quatre ans, à moins qu'il n'en soit empêché par quelque guerre ou cause raisonnable, et que les bornes seront plantés aux deux bouts de la dite Conces-

sion, sur le fleuve Saint-Laurent, seulement par un arpenteur à faute de quoi, la dite Compagnie pourra disposer, comme bon lui semblera des dites terres, et les réunira à son domaine sans que pour ce sujet le dit seigneur évêque ni autres puissent prétendre à aucun dédommagement, lesquelles conditions ont été acceptées par le dit seigneur évêque.

En foi de quoi, nous avons signé ces présentes, icelles faites et contresignées par le secrétaire général de la Compagnie et scellées des armes d'icelles, à Paris, le seizième jour de mai 1674. » (signé: Bellinzani, Daulier)

[Les historiens ont souligné l'erreur géographique situant la seigneurie à 42 lieues de Montréal. Il s'agit en fait d'une distance de 22 lieues (66 milles ou 100 kilomètres). Ce grand fief comprenait les villages actuels de Fassett, Montebello, Papineauville, Plaisance, Notre-Dame-de-la-Paix et Saint-André-Avellin]

2 - Le premier seigneur ecclésiastique

François de Laval, membre de la branche cadette des Montmorency, ces premiers barons de France présents au baptême de Clovis, à Reims en 496, était le fils de Hugues de Laval et Michelle de Péricard. Il naît à Montigny-sur-Avre, le 30 avril 1623. À l'âge de 8 ans, il entre à la célèbre institution des Jésuites de France, le collège de Laflèche où il passe dix ans. En 1641, il entreprend des études théologiques au collège Clermont que dirigent les Jésuites. Ses deux frères aînés, Gabriel et François, l'héritier du titre de seigneur de Montigny, meurent à la guerre en 1644 et 1645. Chef de famille, le jeune étudiant interrompt ses études et s'occupe du patrimoine mais revient à Clermont. Il est ordonné prêtre le premier mai 1647. Par héritage de son oncle, François de Péricard décédé en 1637, évêque d'Évreux, il est déjà chanoine de la cathédrale de ce diocèse. Il se démet de ce canonicat en 1648 mais devient alors archidiacre du même diocèse comprenant 155 paroisses. Il renonce à tous ses biens religieux en 1654 et cède ses biens nobiliaires à son jeune frère Jean-Louis de Laval, pour se retirer à l'Ermitage, une maison de prière et d'oeuvres de charité. C'est là

qu'en janvier 1657, le roi de France avait écrit au pape «lui présentant son candidat à l'évêché de Québec, le père François de Laval» (selon l'un de ses biographes, André Vachon).

Les Jésuites mirent 18 mois à «travailler» cette nomination d'un de leurs brillants élèves. Rome signa la bulle de vicaire apostolique, le 3 juin 1658. Le 8 décembre 1658, en l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, le nonce du pape à Paris, monseigneur Piccolomini, consacre le nouvel évêque âgé de 35 ans.

L'évêque de Pétrée prête serment de fidélité au roi et quitte la France le 13 avril 1659. Le 16 juin 1659 il arrive dans la colonie où vivent tout au plus 2500 habitants et 27 prêtres, soit 17 Jésuites, 4 Sulpiciens et 6 séculiers comme lui.

Monseigneur de Laval crée le séminaire de Québec, le 10 octobre 1663. Il l'affilie au séminaire des Missions étrangères de Paris le 29 janvier 1665.

Depuis les premières démarches des Associés de Montréal, en 1645, en vue de l'érection d'un évêché en Nouvelle-France, de longues discussions inachevées avaient soulevé les questions de juridiction gallicane et romaine. En 1671, «alarmé, il passe en France, déterminé à ne jamais revenir à Québec à moins que le diocèse ne fut érigé... Les bulles ne furent expédiées que le 4 octobre 1674». Ce fut au cours de son absence de la Nouvelle-France que la Compagnie des Indes occidentales lui concéda la seigneurie de la Petite-Nation. L'évêque de Québec revint dans son diocèse (et non son vicariat apostolique) en septembre 1675. Il reprend sa place tout près du gouverneur au Conseil souverain de Québec.

Le seigneur de la Petite-Nation est absorbé par la subsistance des curés dans les nouvelles paroisses et par l'avenir du séminaire de Québec; il ne donnera jamais suite à la condition majeure de cession de la seigneurie: le défrichement du territoire.

Profitant d'un séjour à Paris pour s'occuper des problèmes de son lointain diocèse, le 12 avril 1680, il fait cadeau de sa seigneurie

en signant un contrat de donation devant les notaires Détruy et Carnot, au Chatelet. De retour à Québec, il fait ratifier le document, le 12 mai 1681, auprès du notaire royal, Gilles Rageot de Saint-Luc: «à commencer la jouissance, au jour du décès du dit Seigneur évêque lequel sulevage, dès à présent, le dit Séminaire des Missions Étrangères, en tous ses droits pour les exercer, après son décès, à charge de satisfaire à toutes les charges et conditions parties dans les contrats et actes de concession des dits biens présentement donnés».

Le contrat mentionne le Séminaire des Missions Étrangères (de la rue du Bac, à Paris), parce que monseigneur de Laval, en 1665, avait affilié son séminaire québécois à cette solide institution française. L'entente avait été renouvelée le 19 mai 1675 et confirmée par actes royaux, le 14 avril 1676.

3- Les rétrocessions

Commence alors une série enchevêtrée de rétrocessions. Sentant vieillir, puisqu'il a 60 ans, il désire consolider son oeuvre et céder la place à un plus jeune évêque. Sa longue visite pastorale de 1681 l'a épuisé physiquement; il décide de procéder à l'érection canonique du Chapitre de Québec. Monseigneur de Laval est conscient des besoins financiers de cette nouvelle institution diocésaine; il en discute avec ces messieurs du Séminaire de Québec.

Le 10 décembre 1682, le Séminaire de Québec et celui des Missions Étrangères rétrocèdent à l'évêque les trois cinquièmes de la seigneurie de la Petite-Nation. Dans le mandement officiel du 16 novembre 1684, créant le Chapitre de Québec, la rétrocession est mentionnée car l'évêque de Québec se désiste de ces trois cinquièmes en faveur du Chapitre. Le Séminaire de Québec, toujours affilié à celui des Missions Étrangères demeure propriétaire des deux autres cinquièmes.

En 1688, à l'arrivée du deuxième évêque de Québec, Jean-Baptiste de Saint-Vallier, «monseigneur l'Ancien» se retire au séminaire qu'il a fondé. Il y meurt le 6 mai 1708.

Deux actes officiels, au cours du siècle suivant, font état de toutes ces transactions. Le 20 décembre 1765, au nom du Chapitre de Québec, le grand vicaire Perreault dépose une déclaration civile protégeant les droits du Chapitre sur les trois cinquièmes de la seigneurie de la Petite-Nation. En 1767, l'évêque de Québec, monseigneur Briand, écrit au gouverneur britannique Guy Carleton que: «le Chapitre possède encore une seigneurie de trois lieues de front cinq lieues de profondeur aux Chaudières, par la Grande rivière, au-dessus du lac de Deux-Montagnes».

Lorsqu'il sera question de vendre cette seigneurie de la Petite-Nation, au début du dix-neuvième siècle, les droits du Chapitre et du séminaire sur leurs fractions respectives seront soulevés. Même après que toutes les transactions auront été complétées, le cardinal Taschereau priera son frère, l'avocat J.-Thomas Taschereau d'éclaircir les droits du Chapitre de Québec.

Mais au moment où monseigneur de Laval est propriétaire ou concessionnaire de cet immense fief, il n'a guère le temps de s'occuper du défrichement. Il en est de même des fiefs voisins.

**PROFIL CHRONOLOGIQUE
DE LA SEIGNEURIE DE LA PETITE-NATION**

I- Avant l'arrivée de Papineau

1300-1674 Territoire algique des Oueskarinis, la Petite Nation algonquine

16.05.1674 Concession de tout le territoire désigné sous le titre de Seigneurie de la Petite-Nation par la Compagnie des Indes occidentales [Paris] à l'évêque de la Nouvelle-France, François de Montmorency-Laval [acte Belluzani-Doulier, Paris 1674]

12.04.1680 Cession de la seigneurie par Mgr de Laval au Séminaire des Missions étrangères de Paris auquel est affilié le Séminaire de Québec depuis le 29.05.1665 [acte au Chatelet, notaires Detry-Canot, Paris] Ratification à Québec, le 12.05.1681, au greffe du notaire Gilles Rageot de Saint-Luc

10.12.1682 Les Séminaires de Paris et de Québec rétrocèdent à Mgr de Laval les 3/5 de la seigneurie

16.11.1684 Mgr de Laval se désiste de ces 3/5 en faveur du Chapitre de Québec

À la mort du premier seigneur ecclésiastique de la Petite-Nation, le 6 mai 1708:

2/5 de la seigneurie appartient au Séminaire de Québec depuis 1680;

3/5 au Chapitre de Québec depuis 1684.

Ces faits sont confirmés le 20.12.1765 par le Grand Vicaire Perreault et, en 1767, par l'évêque de Québec, Mgr Briand, dans une lettre au gouverneur Carleton.

B- Le fief des Papineau

1 - Samuel Papineau

Le premier Papineau de Nouvelle-France mourut à Montréal, au Sault-au-Récollet, le 23 avril 1737, exactement 100 ans avant la Rébellion des Patriotes.

Samuel Papineau dit Montigny est le fils du commerçant Samuel Papineau et de Marie Delan, à Montigny au Poitou. Le jeune homme a peut-être une vingtaine d'années lorsqu'il s'enrôle dans la compagnie du sieur d'Andresy, en 1688. Louis-Hector de Callières, alors adjoint au gouverneur général de Nouvelle-France, Jacques-René Brisay de Denonville, est à Versailles afin de recruter 1200 soldats. Le sieur d'Andresy forme une compagnie, vogue vers Québec; il meurt au cours de la traversée mais sa compagnie débarque au Canada en 1688. Samuel Papineau est l'un des soldats recrutés pour l'attaque d'Albany.

Le gouverneur Brisay de Denonville confie cette nouvelle compagnie à un jeune officier venu au pays en 1683. Le capitaine Charles-Henri d'Aloigny, futur marquis de la Grove, commande ces jeunes soldats français.

Au moment où Samuel Papineau s'entraîne à la guérilla, Denonville rentre en France, en 1689; le comte Frontenac revient à Québec (où il avait été gouverneur de 1672 à 1682). L'histoire nous permet de croire qu'en 1690, Samuel Papineau fait partie de l'une ou l'autre des trois grandes expéditions militaires de Frontenac, soit à Schenectady (New-York), soit à Salmon Falls (Maine), soit à Fort Loyal (dans la baie de Casco). Papineau peut fort bien être à Québec lorsque William Phips lève le siège.

En 1695, sa compagnie se joint à celles du marquis Antoine de Crisafy arrivé le 24 septembre 1684 avec 7 compagnies envoyées par Louis XIV au gouverneur LeFebvre de la Barre. Papineau aurait alors participé à la restauration du Fort Frontenac où son com-

mandant d'Aloigny, en 1700, dirigeait les opérations militaires. À l'automne 1695, Papineau fait partie du détachement que le capitaine d'Aloigny amène à Boucherville où «de petits groupes de rôdeurs indiens tendent des embuscades aux Français».

En 1696, le 4 juillet, Papineau est l'un des 2000 hommes «comprenant les troupes de la marine, les forces de la milice et le corps auxiliaire d'Indiens». Ces compagnies quittent Montréal avec Callières et Frontenac pour guerroyer au coeur de l'Iroquoisie, sur la rive sud du lac Ontario. L'année même de la mort de Frontenac (à Québec, le 28 novembre 1698), au terme de dix années de service militaire, Samuel Papineau a respecté son engagement. Il est libre de retourner en France ou de demeurer au pays.

L'ancien soldat devient colon. Le 25 avril 1699, il se porte acquéreur d'une concession de 60 arpents à la côte Saint-Michel, dans la seigneurie des messieurs de Saint-Sulpice. Son biographe, Roland-J. Auger, directeur suppléant des Archives du Québec, le retrouve au pied de l'autel, le 6 juin 1704, à Rivière-des-Prairies. Il vient d'épouser une jeune fille de 18 ans, Catherine Quevillon. Celle-ci lui donnera 9 enfants dont 6 fils; elle connaît bien «les sauvages» car elle avait été enlevée par des Indiens, tenue captive durant deux ans et rachetée par sa famille. Catherine Quevillon vivra durant 95 ans (1686 à 1781) et, devenue veuve à 51 ans, se remariera trois fois.

En 1705, le jeune marié vend sa terre à Jean Guillebert dit Laframboise. On retrouve la famille Papineau à la Rivière-des-Prairies en 1711 (selon le greffe du notaire Pierre Raimbault) sur une concession dont Samuel Papineau est toujours propriétaire à sa mort, en 1737.

Catherine Quevillon meurt cinq ans avant la naissance de son arrière petit-fils Louis-Joseph Papineau. La généalogie familiale nous permet de suivre ses six fils:

- 1- François, le 07.10.1737, épouse Marie-Josephte de Vaudour;
- 2- Pierre, le 30.06.1739, épouse Marie-Josephte Brignon;
- 3- Jean-Baptiste, le 29.10.1743, épouse M.-Charlotte Martineau;

II- Joseph Papineau

19.06.1801 Vente des 2/5 de la seigneurie par le Séminaire de Québec au notaire et arpenteur Joseph Papineau [acte de quittance, notaire F. Têtu, Québec, 02.01.1802]; serment de vassalité le 18.01.1802 au gouverneur Robert S. Milnes

15.03.1803 Vente du Séminaire des Missions étrangères et Séminaire de Québec, 3/5 de la seigneurie au notaire Joseph Papineau
Demande de Joseph Papineau à prêter le serment de vassalité, le 29.04.1803. Rapport du comité 08.05.1803

1805 Premières ventes de Joseph Papineau aux premiers colons et début des travaux du manoir seigneurial à l'île Arrowsen

17.01.1809 Vente de 160 arpents de front sur toute la profondeur à Robert Fletcher [acte à Montréal, Me J.-A. Gray]
Serment de vassalité de Fletcher, 08.02.1809 à Sir J. Craig

19.03.1810 Rétrocession au créancier de feu Robert Fletcher. Joseph Papineau reprend possession du territoire vendu en 1809

1809 à 1822 Denis-Benjamin Papineau, fils de Joseph Papineau, demeure au manoir seigneurial de l'île Arrowsen.

En 1822, il s'établit sur la presqu'île de Plaisance que son père lui a cédée en arrière-fief. Il administre le domaine au nom de son frère aîné, Louis-Joseph Papineau, jusqu'en 1845. Il y meurt en 1854.

- 4- Louis, le 18.04.1746, épouse M.-Josephthe Chomelier;
 5- Joseph (grand-père de Louis-Joseph Papineau), né en 1719,
 épouse Marie-Josephthe Beaudry;
 6- Michel, le 05.03.1753, épouse Marie-Anne Sarau.

2- Joseph Papineau

En 1760, la France perd la bataille des Plaines d'Abraham. À Montréal, âgé de huit ans, un enfant est indifférent à ces troubles militaires et politiques. Le fils du tonnelier Joseph Papineau regarde peut-être les parades militaires; il s'intéresse davantage aux uniformes qu'aux guerres.

Son père, le cinquième fils d'une famille de neuf enfants, fait instruire cet enfant qui porte le même prénom que lui. Le jeune garçon est à l'école lorsque les troupes britanniques sont au pied du cap Diamant. Il grandit avec un nouveau Canada devenu colonie britannique. Il poursuit ses études jusqu'à l'université. Le gouverneur général, Frédéric Haldimand, ancien commandant en chef des troupes anglaises en Amérique le fait «notaire et arpenteur» en vertu des pouvoirs constitutionnels du Canada. La guerre anglo-américaine achève. Le 3 juillet 1776, les treize États américains ont adopté une déclaration d'indépendance.

Le lieutenant-gouverneur de la ville de Québec, Hector Théophile Cramahé, organise la résistance avec la milice canadienne et la garnison anglaise. Carleton, revenu de Londres, quitte Montréal en hâte avec 130 soldats. Joseph Papineau, comme son ancêtre Samuel Papineau, répond à l'appel des armes; il n'a que 24 ans.

L'invasion américaine est jugulée; Montgomery est tué à la tête de ses New Yorkais, le soir du 31 décembre, près de la barricade de la route de l'Anse-au-Foulon. Après six mois de siège, le 5 mai 1777, en dépit des renforts qu'envoie le Congrès américain (2500 hommes dans les six régiments du général Thomas), Arnold doit renoncer à la prise de Québec. L'avant-garde de la flotte britannique entre en rade, le premier mai 1777. Bostonnais, Virgi-

niens et New Yorkais retournent aux États-Unis; le milicien Joseph Papineau retourne à la vie civile.

La Constitution de 1791 est sanctionnée. Le lieutenant-gouverneur Alured Clarke appelle la population du Bas-Canada aux urnes, en juin 1792.

3- Le député canadien

Le Québec se divise en 25 circonscriptions. Les 21 circonscriptions rurales peuvent élire deux députés (à l'exception des 4 «comtés» de Sorel, Gaspé, Orléans et Bedford qui en élisent un); des 4 circonscriptions urbaines, les villes de Québec et Montréal ont eu droit de choisir quatre députés. Le premier Parlement du Bas-Canada est élu dans la plus grande confusion. «Il n'y avait qu'un seul bureau de scrutin par comté et le vote se faisait oralement» expliquent les historiens Vallerand-Lahaise. Seize Anglais et trente-quatre Canadiens se retrouvent au Parlement.

À Montréal, le comté comprend «l'île de Montréal, la cité et ses faubourgs; les paroisses de Sainte-Anne, Sainte-Geneviève, Pointe-Claire, Lachine, Sault-au-Récollet, Saint-Laurent, Rivière-des-Prairies, Pointe-aux-Trembles et Longue-Pointe. Le comté a droit à quatre députés pour la ville et trois pour le comté lui-même». Ce dernier n'en choisit que deux au lieu de trois.

Six élus représentent alors Montréal: le notaire et arpenteur Joseph Papineau, âgé de 40 ans, l'avocat britannique James Walker, 36 ans; l'Écossais John Richardson; l'explorateur John Frobisher; les marchands de fourrure Jean-Baptiste Durocher et James McGill. Deux Canadiens et quatre Écossais et Britanniques.

À l'Assemblée législative, Joseph Papineau retrouve son beau-frère Benjamin Cherrier, arpenteur de Saint-Denis-sur-Richelieu, fils du notaire François-Pierre Cherrier, son beau-père. En effet, depuis le 23 août 1779, Marie-Rosalie Cherrier, âgée de 26 ans, est l'épouse du notaire Papineau.

En 1796, à son deuxième mandat, Joseph Papineau siège au Parlement en même temps que son cousin Denis Viger.

Dès l'assermentation des 50 députés, à la première séance du 17 septembre 1792, l'opposition «Canadiens-Anglais» se manifeste. Le député de Northumberland (la côte de Beaupré), Pierre-Stanislas Bédard et celui de Montréal, Joseph Papineau, proposent l'avocat Jean-Antoine Panet à la présidence de l'Assemblée. Celui-ci triomphe de ses trois concurrents, les «Anglais» William Grant, James McGill et le seigneur de Terrebonne et Lachenaie, Jacob Jordan. Le choix devient douteux lorsque Panet déclare, en décembre 1792: «Je dirai qu'il y a nécessité absolue pour les Canadiens d'adopter avec le temps la langue anglaise... Je crois qu'il est de la décence que le président dont nous ferons le choix puisse s'exprimer dans la langue anglaise lorsqu'il s'adressera au représentant de notre souverain». La déclaration n'intimidera pas Joseph Papineau qui sera l'un des premiers à réclamer l'usage du français en Chambre et deviendra l'un des chefs de file du Parti réformiste canadien. Il sera régulièrement élu député de Montréal jusqu'en 1804, il se retire alors pour s'occuper de ses terres, mais il revient à l'Assemblée en 1809 et y siège jusqu'en 1814. Son fils Louis-Joseph vient d'entrer sur la scène politique aux élections de 1809 et son neveu Denis-Benjamin Viger l'y rejoint en 1810. Les vraies batailles politiques vont commencer.

En 1800, même s'il s'intéresse à la politique, Joseph Papineau n'en néglige pas pour autant les intérêts de sa profession. C'est ainsi que l'un de ses principaux clients, le Séminaire de Québec, lui permet d'étudier à fond le dossier de la seigneurie de la Petite-Nation du lointain et défunt monseigneur de Laval.

4- L'acquéreur de la Petite-Nation

Le livre terrien des Papineau a été retrouvé au bureau d'enregistrement de Papineauville. En date du 24 avril 1818, le fils de Joseph Papineau, Louis-Joseph, énumère au tout début du document tous ses titres à la «propriété du dit fief et seigneurie». Il en mentionne neuf.

Le premier concerne l'acte de concession de la Compagnie des Indes occidentales, le 16 mai 1674, à Messire François de Laval,

évêque de Pétrée et premier évêque de Québec. Ce document a été cité au complet au tout début de la deuxième partie de ce livre.

Le deuxième titre est «l'acte de donation par le dit Messire François de Laval premier évêque de Québec au Séminaire des missions étrangères établi à Québec, reçu devant Maîtres Destroyes et Carnot, notaires au Chatelet de Paris l'an mil six cent quatre-vingt, le douze avril après-midi (12 avril 1680) insinué à Québec le vingt-cinq juin mil six cent quatre-vingt-un aux Trois-Rivières le quinze septembre de la même année par lequel appert que le dit Seigneur Évêque donne entre autres biens au Séminaire de Québec la dite terre de cinq lieues de front sur cinq lieues de profondeur avec ses dépendances pour en jouir après le décès du dit Seigneur Évêque aux charges portées au titre de concession».

Le troisième titre est «un contrat passé devant les notaires à Québec dont Me F. Têtu l'un d'eux a gardé minute le dix-neuf juin mil huit cent un (19 juin 1801)»...

C'est vraiment au document TERTIO que commencent les démêlés de Joseph Papineau avec les propriétés de la seigneurie de la Petite-Nation.

Lui-même notaire et arpenteur, Joseph Papineau est parfaitement conscient que les titres de propriété ne sont pas aussi simples qu'au temps de la concession originale de 1674. Il procède alors par étapes: l'acquisition d'une première partie en 1801 et d'une seconde en 1803.

a) Les deux cinquièmes, en 1801

Le 19 juin 1801, les directeurs du Séminaire de Québec, munis du «consentement de Monseigneur l'illustrissime et révérendissime Pierre Denault, évêque de Québec» signent le contrat devant «les Notaires à Québec dont Me F. Têtu l'un d'eux a gardé minute portant vente en faveur de Joseph Papineau, Ecuier de deux lieues de terre de front sur cinq lieues de profondeur avec tous les droits en dépendans suivant les titres sans en rien réserver.»

Joint à ce contrat, le papier terrien de Louis-Joseph Papineau fait état d'une quittance en date du 2 janvier 1802.

L'acheteur, Joseph Papineau, doit ensuite se conformer aux usages et rendre foi et hommage au roi d'Angleterre, Georges III, après avoir versé au Receveur général du Bas-Canada, Henry Caldwell, les droits pécuniaires. Il déposera le tout devant le gardien du papier terrien, monsieur De Rocheblave. Ces deux gestes sont authentifiés par les textes suivants:

«I the undersigned, Receiver general of lower Canada acknowledge to have received from Joseph Papineau, esq., the sum of four livres 8 tons being the amount of mutation fine due him on this purchase of the two fifths of the seigneurie near the river Chaudiere on the Petite-Nation forty two leagues above the city of Montreal granted by the India Company, the 16 may 1674 to the Rev. Frs de Laval, first bishop of Quebec, and by him a contract of donation made over to the Seminary of Quebec subject to a mutation fine of only a maille d'or of the value of a louis d'or equal in value to eleven livres the two fifths of which amount to four livres eight sols.

I do hereby put the said Joseph Papineau, esq., in good possession and Encoffment.»

Traduction:

«Je, soussigné, Receveur général du Bas-Canada, reconnais avoir reçu de Joseph Papineau, écuyer, la somme de 4 livres 8 tournois étant le montant de la redevance du transfert due sur l'achat des deux cinquièmes de la seigneurie près de la rivière Chaudière sur la Petite-Nation, 42 lieues au-dessus de Montréal concédée par la Compagnie des Indes occidentales, le 16 mai 1674, au Révérend François de Laval, premier évêque de Québec, et par celui-ci un contrat de donation en faveur du Séminaire de Québec sujet à une redevance de transfert d'une maille d'or seulement de la valeur d'un louis d'or équivalent à 11 livres dont les deux cinquièmes égalent 4 livres 8 sols.

J'installe donc Joseph Papineau écuyer en bonne possession et usage.»

Le document du 22 janvier 1802 porte la signature du receveur général, Henry Caldwell, Jr.

Personne ne s'est soucié de compliquer les choses déjà mêlées, le document répète seulement la description originelle des 42 lieues de distance. Les quatre livres et huit sols payés, Papineau se rend dans une autre pièce, toujours en présence du lieutenant-gouverneur Robert S. Milnes et, délesté d'une vingtaine de dollars, prête son serment de vassal fidèle.

«Qui sont tous les titres qu'il a dit avoir à nous présenter, nous suppliant qu'il nous plaise de le recevoir à la foy et hommage lige du dit Fief et Seigneurie relevant en plein fief de Sa Majesté, et à l'instant s'étant mis en devoir de vassal, tête nue, sans épée ni éperons, un genouil par terre, aurait dit à haute et intelligible voix qu'il rendait et portait au Château Saint-Louis de Québec la Foy et Hommage qu'il est tenu de rendre et porter à cause du dit fief et seigneurie à laquelle foy et hommage nous l'avons reçu et recevons par les présentes, sauf les droits du roi en autre chose, et de l'autrui en toutes; et il a fait et souscrit entre nos mains le serment de bien et fidèlement servir sa Majesté, et de nous avertir et nos successeurs s'il apprend qu'il se passe quelque chose contre son service, et s'est obligé à fournir l'aveu et dénombrement dans le temps prescrit par les lois, coutumes et usages de cette Province.

Dont et du tout, il nous a requis acte que nous lui avons accordé et a le dit comparant signé avec nous.»

Le document porte la signature du lieutenant-gouverneur Robert S. Milnes, du seigneur Joseph Papineau et du greffier du papier terrien, J. De Rocheblave. Le sceau de la province le scelle «en pain à cacheter rouge et lac de soie verte».

b) Les trois cinquièmes, en 1803

Le papier terrien original de Louis-Joseph Papineau poursuit la description des titres. En effet, le fils n'aurait pu acquérir du père ce que celui-ci n'aurait pas vraiment acheté. Aussi, Louis-Joseph Papineau dépose le document appelé Quinto. Le tertio est le contrat des deux cinquièmes, du 19 juin 1801; le quarto, l'acte de Foy et Hommage du 18 janvier 1802.

«(Quinto): un contrat passé devant les Notaires à Québec dont Me F. Têtu l'un d'eux a gardé minute le quinze mars mil huit cent trois de vente de Messire Antoine Robert, prêtre supérieur de Messieurs les ecclésiastiques du séminaire des missions étrangères établi à Québec, Messire Jean-Bte Lahaille prêtre et procureur du dit séminaire et Messires Pierre Bossu et Jérôme Demers prêtres et directeurs du dit Séminaire dûment munis de la permission de Monseigneur Pierre Denault évêque de Québec au dit Joseph Papineau écuyer de trois autres lieues de front sur cinq lieues de profondeur faisant partie des cinq lieues mentionnées en la concession susdite, tenant les dits trois lieues d'un côté au Nord Est aux terres non concédées de Sa Majesté et d'un autre côté au Sud Ouest aux deux lieues acquises par le dit Joseph Papineau, Ecuier suivant le contrat ci-devant mentionné du dix-huit juin mil huit cent un.»

Les hommes de loi connaissent les nuances linguistiques. Alors que le premier contrat parle de «Messieurs les directeurs du dit Séminaire de Québec», le second se garde bien d'une telle terminologie puisqu'il n'est pas prouvé que ces messieurs du Séminaire de Québec soient bel et bien propriétaires de ces trois lieues. Le second contrat préfère mentionner «Messieurs les ecclésiastiques du séminaire des missions étrangères établi à Québec»; il peut ensuite référer au «dit séminaire».

Les notaires sont conscients des cessions et rétrocessions de monseigneur de Laval qui avait affilié son Séminaire de Québec au Séminaire des Missions étrangères. Ils ne risquent aucune allusion aux droits possibles du Chapitre de Québec mais inscrivent prudemment «dûment munis de la permission de Monseigneur Pierre Denault évêque de Québec».

5- Les longues hésitations

Le 29 avril 1803, Joseph Papineau sollicite la permission de rendre foi et hommage pour cette nouvelle acquisition du 15 mars 1803. Le procureur général étudie les titres du requérant pendant que le greffier du papier terrien s'empresse d'aider Joseph Papineau. Le greffier Plante dépose son rapport:

«Je certifie par le présent que le suppliant J.-H. Papineau m'a exhibé et déduit les preuves de ses prétentions, conformément à la loi du pays. La seule difficulté apparente résulte de l'écrit de remise que le Séminaire a prétendu faire, le 10 décembre 1682, à l'évêque de Québec pour contribuer à l'établissement de son Chapitre; mais nonobstant cet écrit, je suis d'opinion que le Séminaire n'a point perdu sa propriété de la partie de la Seigneurie en question, parce qu'entre autres raisons à ce contraire:

- 1) Le Chapitre n'a point accepté cette prétendue donation;
- 2) Le Chapitre n'avait pas le pouvoir d'acquérir;
- 3) Il n'a pu non plus acquérir par aucune prescription -supposant qu'il ait possédé de fait- parce que l'incapacité d'acquérir emporte celle d'une possession capable de donner la propriété par la prescription qui est un moyen d'acquérir.

C'est pourquoi je suis d'avis qu'en, par le suppliant, payant les droits de sa mutation, il ne restera aucun empêchement légal à l'octroi de sa requête et qu'il pourra être admis à la foy et hommage pour la portion de seigneurie par lui acquise du Séminaire par contrat passé devant Mtre Têtu et son confrère, notaires, à Québec le 15 mars 1803.»

Le greffier du papier terrien signe son rapport, le 29 avril 1803, J.-H. Plante, G.P.T.; le procureur général du Bas Canada dépose un rapport contradictoire. Le comité chargé d'étudier les deux documents déclare, le 8 mai 1803: «qu'il ne pouvait faire autrement que d'endosser l'opinion du premier officier en loi de la couronne.»

Voilà pourquoi ma sœur est muette! Joseph Papineau connaît bien ses amis et sait comment argumenter avec eux.

Plusieurs années après la mort de Joseph Papineau, le cardinal Taschereau, archevêque de Québec, s'interroge sur la validité de ce contrat. On en retrouve la preuve dans une lettre de l'avocat J.- Thomas Taschereau à son frère et reproduite dans le volume XVI du Bulletin des Recherches Historiques:

«C'est mon opinion que la nature des biens acquis par monsieur Papineau, le manque de l'observation des formalités nécessaires pour l'aliénation de tels biens, le titre vicieux d'acquisition de monsieur Papineau, l'impuissance où le Chapitre a été d'agir lui ôte le droit d'invoquer la prescription, à l'encontre d'une réclamation qui serait faite des mêmes biens par le Chapitre en question.

J'ajouterai que non seulement le titre de monsieur Papineau est vicieux, mais qu'il est accompagné de mauvaise foi, en autant qu'il devait savoir que ces biens appartenaient au Chapitre, et, en conséquence de ce manque de bonne foi, il n'a pu acquérir la prescription.

Ces remarques s'appliquent à monsieur Papineau, père; mais comme il y a plus de dix ans qu'il a transporté ou cédé ses biens à son fils, il serait prudent, avant d'entreprendre aucune démarche contre ce dernier, de s'assurer de la nature et de la force de son titre d'acquisition.»

Le conseil de l'avocat porta fruit. Le Chapitre de Québec se tint coi et n'inquiéta pas Louis-Joseph Papineau, nouveau seigneur de la Petite-Nation.

Entre les années de propriété du père et celles du fils, il y eut cependant d'autres transactions.

6- Une première visite

Fort de ces titres, Joseph Papineau se rend sur les lieux avec un premier contingent de colons qui défrichent la pointe ouest de la seigneurie.

À l'extrémité de l'île Arrowsen (de l'algonquin: noyers ou écoreuils) sur laquelle les canoës des premiers colons abordaient,

Joseph Papineau procède à l'érection d'un manoir rustique en pièces sur pièces et des premières dépendances. Un incendie a détruit ces constructions en 1913.

Denis-Benjamin Papineau, à 15 ans, fait partie de cette première équipe. Alors que son père et son frère Louis-Joseph s'intéressent plus à la politique qu'à la colonisation, il viendra demeurer définitivement à la seigneurie, avant même sa majorité. Ses compagnons un peu plus âgés préfèrent la terre ferme à l'île du seigneur.

Ils s'installent au bord de la rivière Petite-Nation et de la rivière des Outaouais, s'occupent surtout de la coupe du bois tout en défrichant lentement leurs lots. Pour bâtir les premières habitations, ils procèdent à l'équarissage tout en surveillant le flottage des grands troncs. Le seigneur ne les a pas conduits à la Petite-Nation pour leur bon plaisir mais pour son profit personnel.

DENIS-BENJAMIN

Denis-Benjamin est né le 13 novembre 1789. Il n'a qu'une vingtaine d'années lorsqu'il revient à la seigneurie Petite-Nation où demeure son père, Joseph Papineau. Une fois son père retourné à Montréal, Denis-Benjamin s'installe sur la péninsule de Plaisance et s'occupe de la seigneurie, alors que son frère Louis-Joseph commence déjà sa carrière politique.

Le 14 septembre 1813, il épouse Louise-Angélique Cornud. L'un de ses fils, Denis-Émery Papineau naît à Montréal en 1819. Il deviendra notaire, député d'Ottawa de 1858 à 1861 et président de la Chambre des notaires de 1876 à 1879, et mourra en 1899. Un autre de ses fils, Auguste-Cyrille naît à la Petite-Nation en 1828; il sera juge à Montréal de 1876 à 1899 et meurt en 1915. Il est le père de Marie Papineau. Sa fille, Honorine, épousera le docteur Denis Leman, de Buckingham; leur fille France-Louise épousera l'un des descendants de la seigneurie de Saint-Hyacinthe, Georges Casimir Dessaulles, en janvier 1869.

Denis-Benjamin ne prit aucune part à la rébellion de 1837; il représentera sa circonscription (Ottawa) de 1842 à 1847 et sera mi-

nistre dans les divers cabinets Draper-Viger, Draper-Papineau et Sherwood-Papineau. Il s'acquitte de diverses fonctions publiques au bureau des Travaux publics et à la Commission des terres de la Couronne. Juge de paix et commissaire de la Couronne aux petites causes. À compter de 1848, il se retire de la vie publique et vit dans son fief à Plaisance. Il meurt à Papineauville le 6 janvier 1854.

7- Le marchand de bois, Robert Fletcher

De retour à Montréal, le notaire et arpenteur Joseph Papineau est conscient de la valeur des terres acquises et de la richesse du bois. Il entre en rapport avec d'autres seigneurs aux prises avec le déboisement de leurs domaines. Il rencontre un important marchand de bois, Robert Fletcher, venu de Boston à Montréal négociant des concessions. Le député montréalais lui vend 160 arpents de front sur la rivière des Outaouais, comme en fait foi le livre terrien des Papineau:

«(Sixto): un contrat passé devant les notaires à Montréal dont Me J.-A. Gray l'un d'eux a gardé minute le dix-sept janvier mil huit cent neuf de vente par Joseph Papineau Ecuier à Robert Fletcher Ecuier d'une étendue de cent soixante arpents de front sur cinq lieues de profondeur faisant partie des dites cinq lieues de face sur cinq lieues de profondeur formant la concession ci-devant mentionnées comme aussi lacs et rivières, mines et minières, qui pourront s'y rencontrer et même de toute la largeur et étendue du fleuve, battures, isles et islets dans l'espace des dites cinq lieues de face sur cinq lieues de profondeur avec tous les autres droits seigneuriaux utiles et honorifiques en dépendans».

Le contrat signé, Robert Fletcher retourne rapidement à Boston, fort de cette concession forestière. Il parcourt les villages de la Nouvelle-Angleterre, recrute une centaine de bûcherons américains et revient à Montréal au début de février.

«(Septimo): un acte de foy et hommage rendu par le dit Fletcher écuyer entre les mains de Sir James Henry Craig, gouverneur en chef de cette province le huit février mil huit cent neuf pour raison des dites cent soixante arpents de front sur cinq lieues de pro-

fondeur et dépendances par lui acquis en vertu du contrat ci-devant mentionné du dit jour dix-sept janvier mil huit cent neuf.»

Le marchand-seigneur ne perd plus de temps. Il a versé un acompte substantiel et garanti le solde par des traites; il se hâte de réunir et d'équiper son contingent de bûcherons. À la mi-février, les 120 hommes quittent Boston en compagnie de Robert Fletcher et entreprennent le long voyage vers la Petite-Nation. Leurs traîneaux glissent vers le fleuve. Hommes et chevaux profitent des glaces pour descendre tout le matériel, équipement et nourriture. Fletcher paie et quitte Montréal, franchit les limites de Lachine, longe les rives du lac des Deux-Montagnes après avoir quitté celles du lac Saint-Louis, dépasse les chutes du Long-Sault. Début mars, traîneaux déchargés, les 120 bûcherons laissent Fletcher au manoir de l'île Arrowsen et gagnent la forêt où ils retrouvent les premiers colons de Joseph Papineau.

Ceux-ci ont quatre ans d'avance; ils ont déjà bâti leur humble maison et défriché lentement leur petit lot. Les bûcherons n'ont pas le loisir de regarder les potagers enfouis sous la neige. Ils s'enfoncent dans les bois, raquettes aux pieds, havresacs au dos, haches et fusils à l'épaule. Fletcher sait que la saison achève, qu'il faut organiser en hâte le premier flottage de troncs et le conduire à Montréal. Les traites qu'il a signées au notaire Papineau viendront à échéance rapidement. Il ne se repose pas au manoir bien longtemps et accompagne ses bûcherons.

En dépit de ses efforts, face à un pays fier et sauvage aux chutes fréquentes et redoutables, la coupe des arbres avance difficilement. Les hommes doivent ouvrir des sentiers, contourner la rivière et en maîtriser les détours. Le flottage n'est pas aisé le long de cette Petite-Nation orgueilleuse, rebelle et sinieuse. Au pied et à la tête des chutes de la Chaudière, les hommes doivent dégager les encombrements quotidiens. Fletcher s'inquiète. Le quart de son équipe consacre presque tout son temps à la rivière plutôt qu'à la forêt. L'argent disparaît très vite car il faut nourrir tout ce monde, descendre à Rigaud renouveler les provisions, accompagner les premières livraisons qui entrent à Montréal sur de grands radeaux que les chutes du Long-Sault et de Lachine malmènent, disloquent, éparpillent.

8- Suicide et rétrocession

Acculé à la faillite, incapable de faire face à ses engagements financiers, aigri et découragé, Robert Fletcher regarde venir l'hiver 1810 avec angoisse. Il fait ses comptes, constate l'ampleur de ses créances et choisit de s'enlever lui-même la vie avant que la prison et le déshonneur couronnent ses efforts inutiles. Joseph Papineau reprend possession de ses 160 arpents.

«(Octavo): un acte d'union entre les créanciers de feu Robert Fletcher Écuier passé devant les Notaires à Montréal dont Me J.-A. Gray l'un d'eux a gardé minute en date du dix-neuf mars mil huit cent dix par lequel les dits cent soixante arpents de terre de front sur cinq lieues de profondeur acquis par le dit Robert Fletcher comme dessus mentionné sont réunis et rétrocédés au dit Joseph Papineau Écuier en satisfaction de ce qui lui restait dû sur le prix de la dite acquisition.»

Des 120 bûcherons réunis par le marchand de bois, la majorité regagnent la Nouvelle-Angleterre avec la dernière montée du fleuve. Une trentaine acceptent l'offre de Joseph Papineau de retourner dans la forêt à l'hiver et d'acquérir un lot près du chemin Papineau et du chemin de front de la seigneurie. Denis-Benjamin Papineau vient s'installer au manoir de l'île. À côté des noms bien français des Couillard, Charlebois, Fortin et Beaudry, les premiers registres de la Petite-Nation dévoilent les noms américains des Spencer, Hughes, Harriman, Howard, Cook et Dole, dans la presqu'île du Grand campement, la Côte du Moulin et sur les rives de la baie Noire.

III-Louis-Joseph Papineau

Né à Montréal le 10 octobre 1876, il achète la seigneurie de la Petite-Nation en 1817. Il est alors président de la Chambre du Bas-Canada. Il en laisse l'entière administration à son frère Denis-Benjamin Papineau.

À son retour d'exil, après le soulèvement des Patriotes, il décide de se retirer à Montebello. Avec les \$18,000 d'arrérages sur son traitement d'ancien président, il entreprend la construction d'un manoir et de dépendances.

En novembre 1850, la famille Louis-Joseph Papineau s'installe au manoir de Montebello. Le seigneur y meurt le 28 septembre 1871.

IV- La succession de Louis-Joseph Papineau

- a) Le fils, Louis-Joseph-Amédée Papineau [né à Montréal en 1819], hérite du manoir et des dépendances. Il est alors protonotaire à Montréal depuis 1844 [jusqu'en 1875]. Il habitera le manoir de 1881 à sa mort en 1903.
- b) Les deux filles de Louis-Joseph Papineau, Ezilda et Azélie [épouse de Napoléon Bourassa depuis 1857] héritent des autres domaines du fief de la seigneurie. En 1879, Ezilda cède sa part à son frère Amédée et à sa sœur Azélie.

1887 Le tuteur des enfants d'Azélie [Papineau], son mari, Napoléon Bourassa, vend une partie de l'héritage soit 33,120 arpents pour la somme de \$16,000 au sénateur et marchand de bois, William Owens.

1888 Louis-Joseph-Amédée Papineau vend ses terres [\$55,000] au même sénateur Owens. Louis-Joseph-Amédée conserve le manoir et des îles jusqu'à sa mort. Le manoir Papineau demeure la propriété des héritiers jusqu'en 1929; plusieurs terres furent vendues à William Owens.

V- La longue série de transactions

Acte 9875 16.09.1904 Vente par Owens à William Haskell: \$215,000
[\$100,000 comptant]

Acte 10505 18.03.1905 Vente par William Haskell à The Haskell Lumber

Acte 16995 27.01.1910 Vente par Haskell Lumber à Fassett Lumber

Acte 16998 29.01.1910 Hypothèque de \$300,000 d'Investment Trust

- [1905 à 1920] Échanges familiaux Papineau, Rodgers, Mackay
 Acte 36311 11.02.1924 Vente de 100,000 pieds par Fassett Lumber à S.I. Sanniforth
 Acte 36312 11.02.1924 Vente par S.I. Sanniforth à Fassett Lumber: 250,000 pieds
 Acte 41827 05.10.1929 Succession Westcott Papineau vend le manoir et ses dépendances \$71,035,50 à Harold M. Saddlemure
 Acte 41996 27.11.1929 Saddlemure vend à Lucerne Quebec Community Association
 Acte 42107 07.01.1930 Fassett Lumber vend 200,000 pieds à Lucerne Quebec Community Association
 Acte 493 01.08.1933 Lettres patentes du Seignior Club
 Acte 46508 01.09.1933 Tous les actifs de Lucerne Quebec Community Association [manoir, dépendances, terres] passent au Seignior Club, sauf:
 Acte 46507 700 pieds [\$3,000] à George Moran qui en vend une partie à Standard Chemical Co. [acte 47123 03.07.1934] et une autre à Colln Kemp [acte 7988 12.07.1935]
 07.08.1959 La succession Lafayette Papineau [du 12.10.1919] passe de la Corporation de Fraternité sacerdotale [dans la baie des Arcand] à la Société d'Administration et de Fiducie [\$1,5000,000]

VI Les transactions récentes

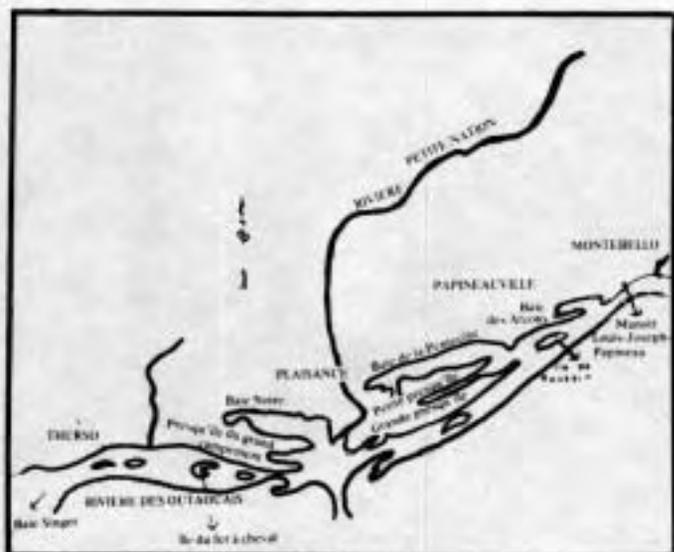
En 1967, le Seignior Club Community Association Limited [voir carte Marcel Sainte-Marie, dossier M.S.M. N-2573] est connu sous le nom de Commandant Properties Limited, quant aux biens immobiliers.

- Acte 141697 Le 17 août 1976, au prix de \$2,143,985, Canadian Pacific Railways acquiert les propriétés du Seignior Club
 Acte 142259 Le 21 avril 1977, Canadian Pacific Railways, au prix de \$2,365,400 vend ses propriétés dans la seigneurie de la Petite-Nation à Commandant Properties Limited

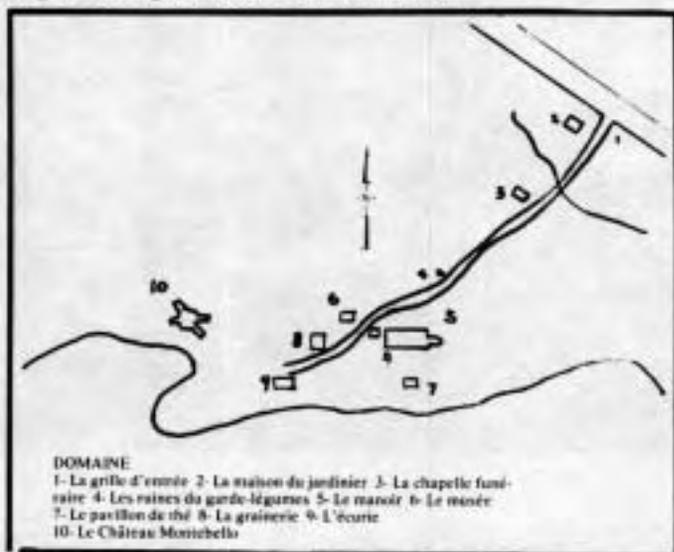
LE MANOIR HISTORIQUE LOUIS-JOSEPH-PAPINEAU EST DONC L'ENTIÈRE PROPRIÉTÉ DE COMMANDANT PROPERTIES LIMITED; IL FUT DÉCRÉTÉ MONUMENT HISTORIQUE LE 6 MARS 1975.



Louis-Joseph Papineau (Napoléon Bourassa, Musée du Québec)



Le long de la seigneurie de la Petite-Nation



DOMAINE

- 1- La grille d'entrée
- 2- La maison du jardinier
- 3- La chapelle funéraire
- 4- Les restes du garde-légumes
- 5- Le manoir
- 6- Le manoir
- 7- Le pavillon de thé
- 8- La grainerie
- 9- L'écurie
- 10- Le Château Montebello

Le domaine de Montebello



La grille d'entrée du domaine



La maison du jardinier



La chapelle funéraire



L'intérieur de la chapelle funéraire

La visite de cette chapelle nous fait mieux connaître l'arbre généalogique des Papineau. Le drapeau des Patriotes idéologues, est-il besoin de le dire, Louis-Joseph Papineau était le chef, un tableau rappelant la résurrection de Christ et un buste de Louis-Joseph Papineau, deux œuvres de Napoléon Bourassa, démontrent l'importance de la politique et des arts dans la vie des Papineau.

- SAMUEL PAPINEAU (D), né à La Papineau, commune de Mont-jeu en France.
- MARIE DE LAIN, femme de Samuel (D).
- SAMUEL PAPINEAU (D) (1668-1737), fils de Samuel (D) et de Marie de Lain, le premier à habiter le Canada.
- CATHERINE QUÉVILLE (1686-1773), femme de Samuel (D).
- JOSEPH PAPINEAU (D) (1719-1795), fils de Samuel (D) et de Catherine Quéville.
- MARIE JOSEPH BRAUDRY, femme de Joseph Papineau (D).
- ROSALIE CHARRIER (1752-1822), femme de Joseph Papineau (D).
- MARY ELANOR WESTCOTT (1824-1811, 1860), femme de Louis-Joseph-Amédée Papineau; Mère à Saratoga; elle y fut inhumée à Saint-Denis-sur-Richelieu.
- ELANOR ELLIS WESTCOTT (1814-1875), fille de Louis-Joseph-Amédée et de Mary Eleanor Westcott, décédée à Londres et inhumée auprès de sa mère à Saratoga.
- MARIE-LOUISE WESTCOTT PAPINEAU-SHERFIELD, veuve de James Randall Westcott Papineau (14-9-1884).
- 18.10.1860, fils de Louis-Joseph-Philippe-Amédée et de Caroline Rodgers, Décédé à Saint-Philippe d'Argenteuil et inhumé à Saint-André d'Argenteuil.
- TAIBOT MERTIER PAPINEAU (25.2.1880 - 30.10.1917), frère du précédent; Mort à la bataille de Passchendaele.

- JOSEPH PAPINEAU (D) (1752-1811), fils de Joseph (D) et de Marie-Joseph Bourdy; Sa femme, Rosalie Charrier (1752-1822), qui appartenait à la famille des seigneurs de Saint-Denis-sur-Richelieu; a été inhumée avec les siens.
- LOUIS-JOSEPH PAPINEAU (1710-1796 - 23.9.1871), fils de Joseph Papineau (D) et de Rosalie Charrier.
- ELUIE BRUNEAU (1795-1862), femme de Louis-Joseph Papineau.
- LOUIS-JOSEPH-AMÉDÉE PAPINEAU (1819-1901), fils de Louis-Joseph Papineau et de Julie Bruneau; Son corps fut inhumé à Saint-Denis-sur-Richelieu; il avait adopté la foi protestante sous l'influence de l'abbé Camille.
- GUSTAVE PAPINEAU (1829-1851), frère du précédent.
- LOUIS PAPINEAU (1834-1859), fils de Louis-Joseph-Amédée et de Marie Eleanor Westcott.
- LOUIS-JOSEPH PAPINEAU (1857-1904), frère du précédent.
- CAROLINE RODGERS (13.5.1859 - 24.9.1952), femme du précédent; Elle a été inhumée à l'école de la chapelle Saint-André; Elle perdit père, un noble rapatrié l'année 1892; C.R.P. 1952.
- PHILIPPE-BRUNEAU MONTIGNY PAPINEAU (19.5.1887 - 24.9.1932), fils de Louis-Joseph et de Caroline Rodgers.
- LOUIS-JOSEPH PAPINEAU (R.1881 - 29.10.1971), frère du précédent.
- MARQUEBETTE DOUVILLE (- 1861), gouvernante des enfants Papineau - Seconde fille pendant de longues années; elle vivait la famille dans son exil aux États-Unis et en France.



Les ruines du garde-légumes



La maison dans laquelle a habité la famille Louis-Joseph Papineau pendant la construction du manoir



Le manoir alors qu'il n'y avait pas de terrasse sur l'aile est, ajoutée par Amédée



Le manoir au temps où y demeurait la famille d'Amédée Papineau



La véranda du côté ouest du manoir



L'escalier en hélice en entrant dans le manoir



La salle à manger du manoir



Le salon bleu du manoir



Le salon jaune du manoir



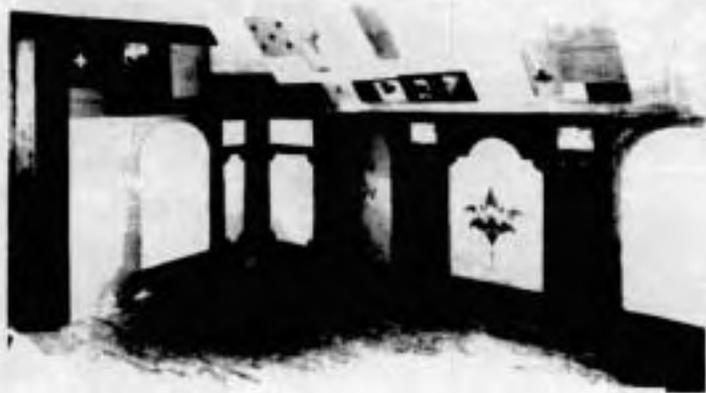
Le musée devenu chapelle anglicane



Le pavillon de thé



La grainerie qui a servi d'atelier à Napoléon Bourassa



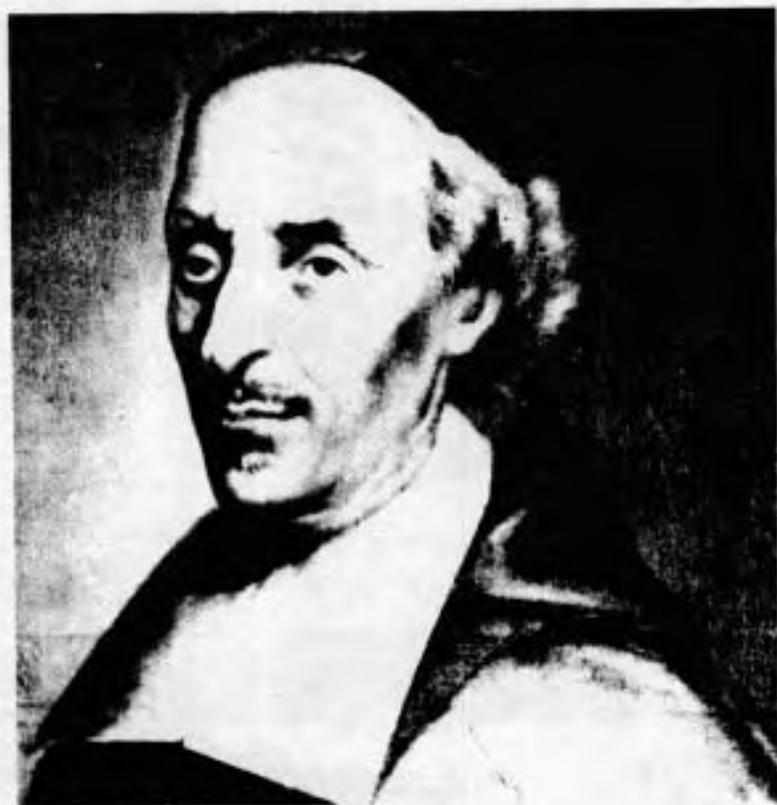
L'intérieur de la grainerie



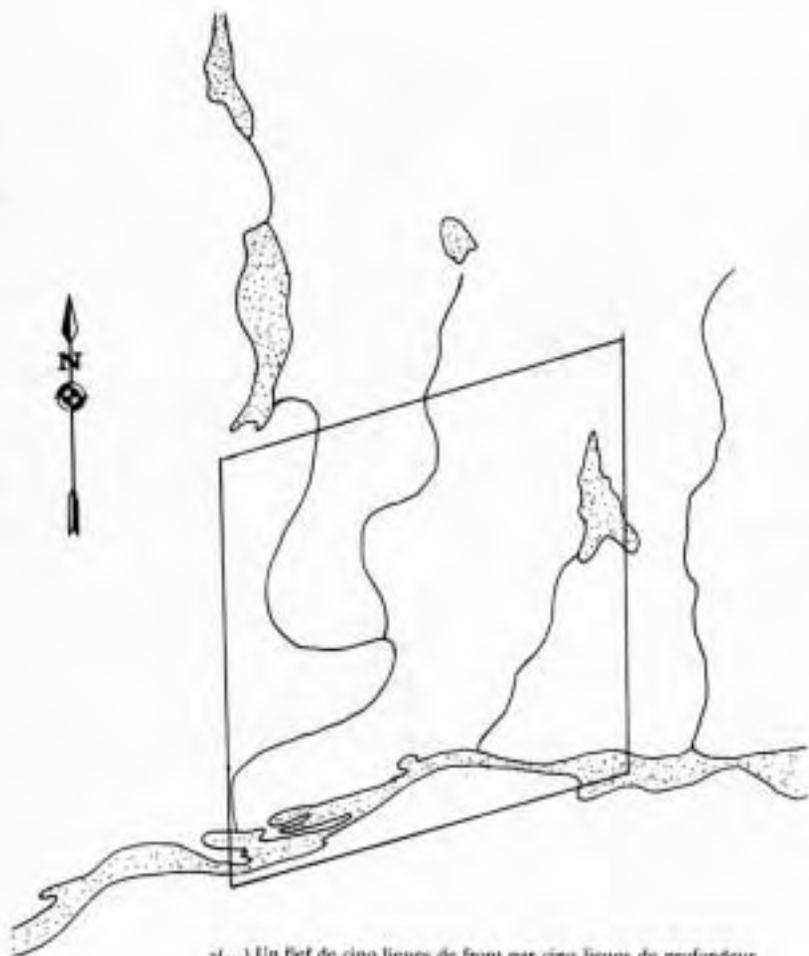
Napoléon Bourassa et sa femme, Azélie Papineau



L'écurie



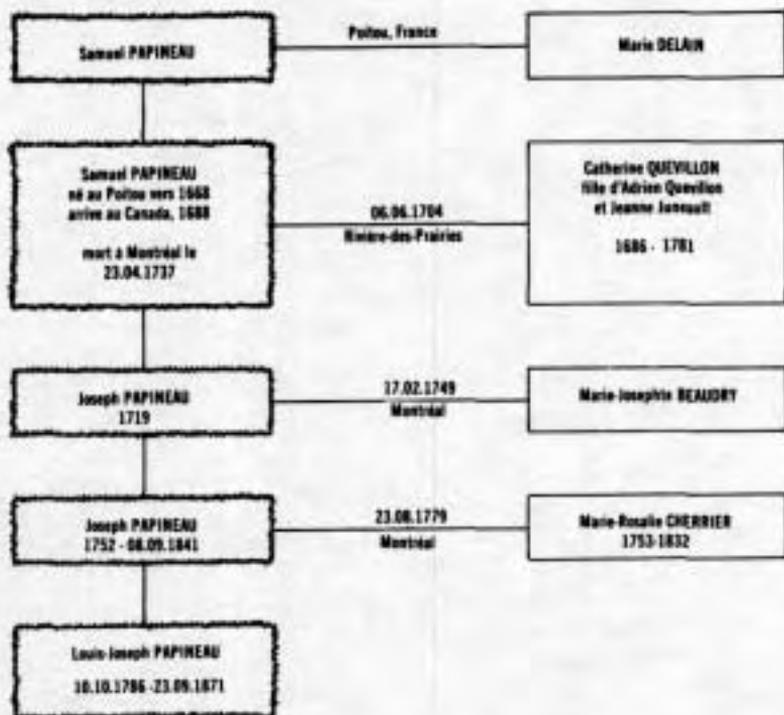
Le premier seigneur du fief ecclésiastique de la Petite-Nation,
monseigneur François de Montmorency-Laval



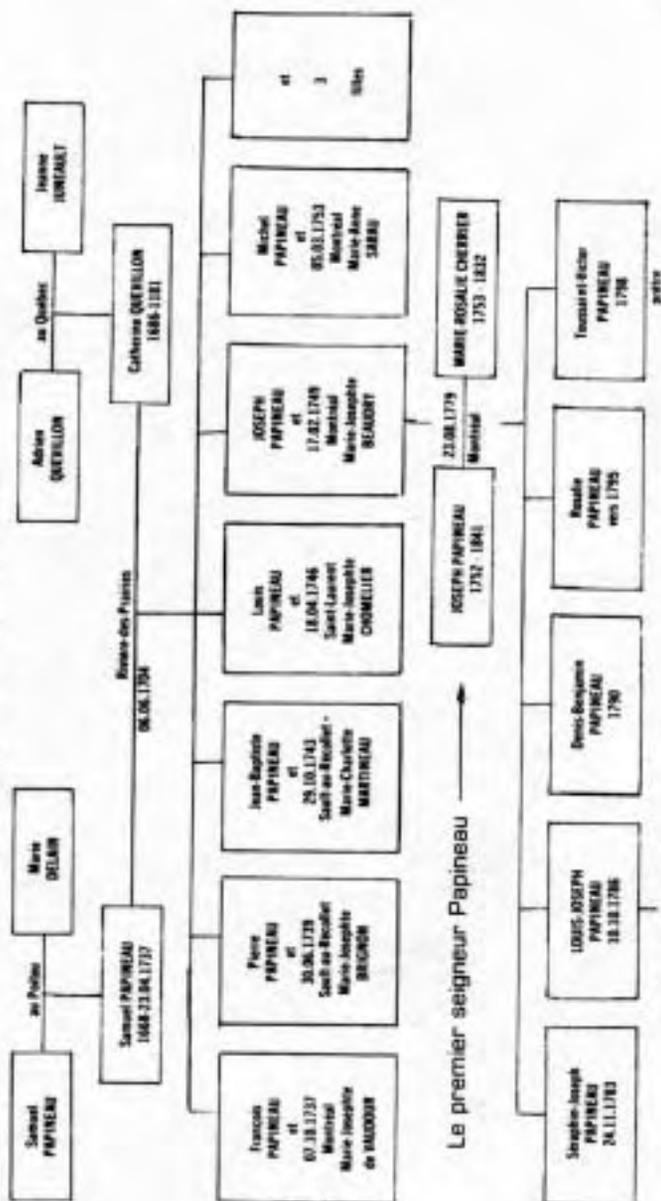
« (...) Un fief de cinq lieues de front par cinq lieues de profondeur sur la Grande Rivière... »

Le fief concédé à monseigneur de Laval en 1674

La lignée directe des Papineau



La généalogie ascendante du premier seigneur de la Petite-Nation



9- Les concessions initiales



- 1- Chemin de front de la ligne du domaine
- 1a- Chemin de front au-dessus du domaine
- 2- Chemin Papineau
- 3- Côte de la baie Noire
- 4- Côte du moulin
- 5- Côte Saint-François
- 6- Côte Saint-Charles
- 7- Côte des Cascades
- 8- Côte Saint-Victor
- 9- Côte Saint-Amédée
- 10- Côte Saint-Hyacinthe
- 11- Côte Ézilda
- 12- Côte Gustave
- 13- Côte Sainte-Angèle
- 14- Côte Azélie
- 15- Côte Saint-Joseph
- 16- Côte Saint-Louis
- 17- La Herse
- 18- Saint-André-Avellin
- 19- Côte Saint-Denis
- 20- Côte Sainte-Julie
- 21- Côte Saint-Pierre
- 22- Côte Sainte-Madeleine
- 23- Côte Augustine
- 24- Côte Gustave
- 25- Côte Adine

Les premières concessions

L'ensemble des premières concessions de la seigneurie s'effectue tout au long de la rivière des Outaouais. De 1805 à 1825, près de quatre-vingt d'entre elles, soixante-dix-neuf (79) exactement, sont consignées au livre terrien des Papineau. Le front de la ligne des cinq lieues du domaine est réparti en 35 concessions, et le chemin de front au-dessus du domaine en comprend 43. Les colons d'alors bâtissent le moulin à scie (en 1820) au bout de l'île. Ils érigent bientôt un moulin à carder.

À compter de 1827, avec la première concession à Michel Mangie dit Christie (en 1826) et celles qui sont assignées à Pierre Filion, François Langlois, les Grolo et les Sabourin, ce sont les 15 terres de la Côte de la baie Noire qui se développent. Les concessions des lots 13, 14 et 15 incluent la presqu'île du Grand campeur et les terres en profondeur de la baie concédées à William Dole.

De 1828 à 1845, les 59 concessions de la côte ouest et est, dite Saint-Amédée, se placent au-dessus du front de la ligne du domaine. Au cours de 1829, les 9 concessions de la côte ouest sont assignées, les 50 concessions de la côte est commencent en 1830 (sauf le bail du moulin de 1826 à Mears et Borrows) jusqu'en 1845.

Durant la même période, la côte du moulin devient la propriété d'Asa Cook, avec la réserve du moulin concédée en 1828, et celle de son fils Allanson Cook qui rachète en 1839 le lot 3 de Maxime Gagnon, seul lot échappant au contrôle des Cook, sur les 7 concessions de cette côte.

La côte Saint-Victor et ses dix concessions de 1832 à 1835 se développe plus vite que la côte des Cascades avec ses vingt-six concessions de 1834 à 1845.

Près de la rivière Petite-Nation nord, le chemin Papineau est ouvert, à l'ouest, avec treize concessions de 1838 à 1845. Allanson Cook s'est assuré de cinq lots (9 à 13) près de la côte du moulin.

Les sept lots du chemin Papineau est, seront concédés plus tard, de 1845 à 1850.

Les gens commencent à dépasser la rivière Petite-Nation, vers la côte Saint-Joseph qui comprend 52 concessions, à compter de 1839 alors qu'une quarantaine de lots sont concédés, surtout du 18 au 23 octobre. Les premiers de ces lots avaient été pris par Saturnin Dupuis et Peter Baxter à l'automne de 1836.

La population gagne ensuite la côte Saint-Louis avec ses 49 concessions, vers octobre 1843; le seigneur ouvre alors la côte Saint-André de 1844 à 1845 en même temps que la côte Sainte-Julie et ses 43 concessions. La famille Whissel (surtout Zacharie et Peter) détient une dizaine de lots (avec Frédéric et J.-Adalbert) qui sont authentiqués le 18 décembre 1854.

C'est en 1845 que les 24 concessions de la côte Saint-Denis sont cédées, peu avant les 8 concessions à l'est du chemin Papineau de la côte Saint-François. En 1846, le seigneur ouvre la côte Saint-Charles et offre 19 concessions.

1- Le Chemin de front de la ligne du domaine

35 CONCESSIONS

- 1- Jean-Louis Sarrasin (10.10.1805)
- 2- François Dallaire (17.08.1822)
- 3- Jean-Baptiste Léger dit Parisien (17.08.1822)
- 4- François Lamperon dit Lacharité et Joseph d'Août dit Laviolette (17.08.1822)
- 6- Jean-B. Jeannot dit Bergeron (17.08.1822)
- 7- Denis Saint-Pierre l'occupe en 1817
- 8- Promis en 1817 à J.-B. Saint-Pierre et Pierre Pilon
- 9- Louis L'Ecuyer, père (05.03.1810)
- 10- Joachim L'Ecuyer (05.03.1810)

- 11- Antoine Couillard (05.03.1810)
- 14- J.-B. Antoine Mignerou (17.08.1822)
- 14- J.-B. Antoine Mignerou (17.08.1822)
- 15- J.-B. Pépin (12.03.1813)
- 16- J.-B. L'Ecuyer (05.03.1810)
- 17- Marie Amable L'Ecuyer (08.08.1810) et J.-B. Thomas dit Tranchemontagne en 1818
- 18- J.-B. Thomas dit Tranchemontagne (1818)
- 19- J.-B. Thomas dit Tranchemontagne (1818)
- 20- Benjamin et J.-B. Germain (1813), Antoine Germain (1813) et J.-B. Thomas dit Tranchemontagne en 1818
- 21- vis-à-vis la petite presqu'île, Rivière-au-Saumon: Etienne Racicot (22.06.1842)
- 22- Benjamin Gauthier (1812)
- 23- J.-B. Gamme dit Carrière et enfants Cécile et François Fortin
- 24- J.-B. Charron et Auguste Birabin
- 25- J.-B. Charron (près de la Rivière-au-Saumon)
- 26- J.-B. Lefebvre (presqu'île)
- 27- J.-B. Lefebvre (presqu'île)
- 28- J.-B. Charron et Auguste Birabin
- 29- Michel Beaudry dit Saint-Denis (1815)
- 30- Nicolas Kinsler (03.03.1810)
- 31- François et J.-B. Charlebois (21.08.1839)
- 32- Xavier Fortin (05.03.1810)
- 33- Daniel Hill Spencer (09.03.1813)
- 34- D.H. Spencer (03.03.1810) délaissée en 1813, Dominique Charlebois (1816)
- 35- Louis Renaud dit Dumoulin (08.03.1810), donne six arpents à la Fabrique en 1819

Au-dessus de la ligne de front

44 CONCESSIONS (1822)

- 1- Reuben Robinson (05.03.1810), délaissée en 1812; J.-B. Miville (1819), donne six arpents à la Fabrique en 1819
- 2- Denis-Benjamin Papineau (au village) 26 arpents par 5 perches de largeur

- 3- D.H. Spencer (03.03.1810) délaissée en 1812, Robert Côté et Cyprius Spencer en 1821
- 4- J.-B. Morand (05.03.1810)
- 5- Simon Bédard (05.03.1810)
- 6- François Arcand (08.03.1813), Pierre Arcand et Hyacinthe Côté (1819)
- 7- François Thermoth (10.03.1813)
- 8- W.Lee Hays (16.08.1822)
- 9- Charles Howard (10 arpents de presqu'île) (03.03.1810)
- 10- W.Lee Hays (03.03.1810)
- 11- Stephen Cummings (03.03.1810)
- 12- Joseph Hoff (03.03.1810)
- 13- Richard Garlick (03.03.1810)
- 14- George Hillman (09.03.1810)
- 15- Daniel Baldwin (15.08.1822)
- 16- F. Doggy (6 arpents au moulin) (04.03.1813), concédée à l'église des Baptistes par Stephen Tucker en 1854
- 17- Titus Ferrand (10 arpents au moulin) (08.03.1813)
- 18- David Ferrand (08.03.1813)
- 19- Saly Davenport veuve Stephen Cummings (08.03.1813)
- 20- George Hughes (09.03.1813)
- 21- George Hughes (09.03.1813)
- 22- John Harriman (1817)
- 23- Reuben Robinson (17.08.1822)
- 24- Reuben Robinson (17.08.1822)
- 25- J.-B. Morin dit Valcour (1820)
- 26- Charles Manuel et Louis Morin depuis 1817
- 27- Alexis Desvoaux dit Laframboise (1817)
- 28- Alexis Desvoaux dit Laframboise (1817)
- 29- J.-B. Belisle (1817)
- 30- Louis Paiement dit Larivière
- 31- Charles Robitaille
- 32- Jean Sauvé, fils
- 33- Etienne Sauvé
- 34- J.-B. P.
- 35- Pierre Arcan et Antoine Robert
- 36- Michel Tremblay, fils (10.08.1822)

- 37- Michel Tremblay (10.08.1822)
- 38- Denis-Benjamin Papineau, concession par héritage à A.C. Papineau (04.12.1854) Un arpent par un arpent et demi de Louis-Joseph Papineau aux commissaires d'école
- 39- L. Saint-Armand (28.03.1819)
- 40- Etienne Beauvais
- 41- Etienne Beauvais
- 42- J.-B. Chalifoux (1844)
- 43- J.-B. Chalifoux (06.02.1852)
- 44- Etienne Beauvais, fils (30.05.1851)

2- Le chemin Papineau [1838-1848]

20 CONCESSIONS (13 OUEST ET 7 EST)

ouest

- 1- John Newman (1838)
- 2- Théodore Sabourin (1839)
- 3- Lucien tremblay (1839)
- 4- Hyacinthe Séguin (1845)
- 5- André Bernard (07.08.1845)
- 6- Pierre Petit Mineur dit Laflamme et Mathusalem Charron (14.10.1844)
- 7- François d'Août (1846)
- 8- Alexis Rhule (1846)
- 9- Allanson Cook
- 10- Allanson Cook
- 11- Allanson Cook
- 12- Allanson Cook
- 13- Allanson Cook

est

- 1- Etienne Beauvais, fils (1845)
- 2- Jérémie Charron et Lucien Tremblay (1846)
- 3- Lucien Tremblay, fils (06.05.1852)

- 4- Arsène Claude (1848)
- 6- Isodore Charron et Lucien Tremblay (1846 et 1850)
- 7- Toussaint Brisson (12.10.1851)

3- La Baie Noire [1826]

15 CONCESSIONS INITIALES

- 1- Pierre Pilon (1827)
- 2- Michel Mangin dit Christie (1826)
- 3- François Langlois (1827)
- 4- Jean-Baptiste Saint-Pierre
- 5- Denis Turenne dit Saint-Pierre
- 6- Pierre Groslo
- 7- Pierre Groslo
- 8- Théodore Sabourin
- 9- Théodore Sabourin
- 10- Paul Sabourin
- 11- Bazile Sabourin
- 12- Denis-Benjamin Papineau à J.-B. Nicolas Papineau (1828)
- 13- La presqu'île du grand Campement: William Dole
- 14- En profondeur des terres de la baie: William Dole
- 15- William Dole

4- La Côte du moulin [1834]

7 CONCESSIONS

- 1- Allanson Cook (1834)
- 2- Allanson Cook (1834)
- 3- Maxime Gagnon (1839), rachetée par Allanson Cook
- 4- Allanson Cook
- 5- Allanson Cook concède à Asa Cook en 1828 (réserve du moulin)
- 6- Allanson Cook
- 7- Allanson Cook

5- La Côte Saint-François [1845]

8 CONCESSIONS INITIALES

- 1- Augustin Gauthier (06.11.1845)
- 2- Pierre LeRoux dit Rousson (20.08.1846)
- 3- André Charlebois (09.07.1846)
- 3- André Cahrllebois (09.07.1846)
- 4- Hilaire Charlebois (09.07.1846)
- 5- Jules et Thomas Rodier dit Saint-Martin (1848)
- 6- Newman et Gagnon (20.10.1838)
- 7- Newman et Gagnon (20.10.1838)
- 8- Newman et Gagnon (20.10.1838)

6- La Côte Saint-Charles [1846-1854]

19 CONCESSIONS INITIALES

- 1- Louis Lamothe (1849)
- 2- Joseph Caillé, fils (1846)
- 3- Charles Hayles (1847)
- 4- Paul Delinelle (1847)
- 5- Louis Charbonneau (25.11.1846)
- 6- Pierre Gascon (08.1846)
- 7- Denis-Benjamin Papineau
- 8- Denis-Benjamin Papineau
- 9- Denis-Benjamin Papineau
- 10- Denis-Benjamin Papineau
- 11- Denis-Benjamin Papineau
- 12- Denis-Benjamin Papineau
- 13- Hyacinthe Séguin dit Ladéroute (1845)
- 14- Venance Gauthier (1854)
- 15- Venance Gauthier (1854)
- 16- Antoine Chalifoux et J.-B. Charron (1849)
- 17- Alexandre Dupont (20.08.1847)
- 18- Charles Robitaille (17.08.1848)
- 19- Charles Robitaille (27.04.1846)

7- La Côte des Cascades [1834-1842]

26 CONCESSIONS INITIALES

- 1- James Cook (1834)
- 2- James Cook (1834)
- 3- Michel McLaren (1837)
- 4- Charles Chénier (1841)
- 5- Antoine Léger dit Parisien (1842)
- 6- Amable Courtemanche
- 7- George Hillman (07.12.1850)
- 8- Césaire Nau (1847)
- 9- J.-B. Robillard (29.08.1843)
- 10- Théodore Sabourin (1843)
- 11- François Lamoureux, père (30.08.1843)
- 12- Charles Guilbault (30.08.1843)
- 13- François Lamoureux, fils (29.08.1843)
- 14- Charles Guilbault (28.02.1845)
- 15- Jean Lalonde (17.03.1845)
- 16- Calixte Bayard (1845)
- 17- Léon Nau (21.10.1844)
- 18- Charles Rogue dit Celerier (05.10.1844)
- 19- Samuel Tiberge (30.09.1845)
- 20- François Dubois (12.05.1844)
- 21- Michel Groslet prise en 1843
- 22- Pierre Leduc prise en 1843
- 23- Pierre Leduc (09.05.1843)
- 24- Edouard Labranche (27.08.1845)
- 25- Hubert Sabourin prise en 1845
- 26- Allanson Cook (25.11.1838)

8- La Côte Saint Victor [1832-1835]

10 CONCESSIONS INITIALES

- 1- Orange
- 2- Robert Robinson

- 3- Berman Schryer
- 4- Berman et Attanson Schryer
- 5- Attanson Schryer
- 6- John Robinson (1834)
- 7- John Schryer
- 8- John Farrell (1835)
- 9- John Farrell
- 10- John Schryer

9- La Côte Saint-Amédée [1829]

59 CONCESSIONS

OUEST

- 1- François Doggyen (1829)
- 2- J.-B. Gravelle (1829)
- 3- Joachim L'Ecuyer (1829)
- 4- J.-B. Migneron (1829)
- 5- Pierre Nau (1829)
- 6- Michel Morin (1829)
- 7- Samuel Grisewold (1832)
- 8- André Carrière (1829)
- 9- J.-B. Carrière (1829)

EST

- 10- Réserve du moulin
- 11- B. Gore (1830)
- 12- Hugh Hughes (1830)
- 13- John Kelly (1832)
- 14- Antoine Sommer (1831)
- 15- Marcellin Fauteux (1830)
- 16- François Roy (1831)
- 17- Auguste Gauthier, père (1832)
- 18- Edward Carney (1832)
- 19- Edouard Moillé, père (1832)

- 20- Zitus Ferrand (1831)
- 21- Edouard Cole (1832)
- 22- Peter Baxter (1833)
- 23- Price (1833)
- 24- J.-B. Tassé (1832)
- 25- Michel Morin (1832)
- 26- Antoine et Charles Vaillancourt (1832)
- 27- Charles Vaillancourt et Charles Sommier (1839)
- 28- Charles Vaillancourt et Charles Sommier (1839)
- 29- Pierre Nau, fils (1835)
- 30- André Dagenais (1835)
- 31- James McKenzie (1842)
- 32- Veuve Salomon Girard (1842)
- 33- John Grant (1839)
- 34- John Grant (1839)
- 35- John Kelly (1825)
- 36- Patrick Laughan
- 37- Robert Robinson (1835)
- 38- John Rily (1835)
- 39- John Rily (1845)
- 40- Michel Byrnes (1842)
- 41- Peter Baxter (1836)
- 42- Andrew Mackie (1842)
- 43- Robert Steen (1843)
- 44- J.-B. Pontius dit Clermont
- 45- Andrew Mackie (1842)
- 46- Mears et Borrows (bail du moulin) (1826)
- 47- Mears et Borrows
- 48- Mears et Borrows
- 49- Dena Schryer (1845)
- 50- Dena Schryer (1845)
- 51- Asa Cook (1845)
- 52- Asa Cook (1845)
- 53- Abraham Schryer (18.05.1850)
- 54- Abraham Schryer (18.05. 1850)
- 55- Abraham Schryer (18.05.1850)
- 56- Abraham Schryer (18.05.1850)

57 Abraham Schryer (18.05.1850)

58- Stephen Hillman (1840)

59- John Kelly

15- La Côte Saint-Joseph

52 CONCESSIONS

1- Olivier Martel dit Beauséjour (20.08.1839)

2- Célestin Martel dit Beauséjour (21.08.1839)

3- Joseph Turenne dit Saint-Pierre (21.08.1839)

4- Michel Mines dit Christie (20.06.1839)

6- François Fisette (20.08.1839)

7- Nicolas Normand (20.08.1839)

8- Joseph Forest (20.08.1839)

9- Hubert Birks dit Desmarteaux (20.08.1839)

10- Georges Dumas (10.08.1839)

11- J.-B. Lesage (20.08.1839)

12- Alexis Fisette (1836)

13- Prise par Georges Dumas

14- George Allison (30.06.1842)

15- Ignace Lagacé (1839)

16- Ignace Lagacé (1839)

17- J.-B. LeBrun dit Girard (22.01.1845)

18- Joseph Groslot (19.08.1839)

19- François Vasenais (23.08.1839)

20- David Groslot (18.08.1839)

21- F.-Xavier Frappier (19.08.1839)

22- F.-Xavier Frappier (20.08.1839)

23- Elzéar Frappier (19.08.1839)

24- Joseph et Prosper Frappier (19.08.1839)

25- Hyacinthe Sauvé (19.08.1839)

26- J.-B. Lepage (21.08.1839)

27- Joseph Racine (19.08.1839)

28- Hubert Sabourin (23.08.1839)

29- F.-X. Birabin dit Saint-Denis (20.08.1839)

- 30- Théodore Birabin dit Saint-Denis (sa veuve épouse Félix Gros-
lot) (20.08.1839)
- 31- Auguste Birabin dit Saint-Denis (20.08.1839)
- 32- J.-B. Léger dit Parisien (30.06.1842)
- 33- J.-B. Pontius dit Clermont (20.08.1839)
- 34- F.-X. Birabin dit Saint-Denis (20.08.1839)
- 35- André Carrière (22.08.1839)
- 36- Samuel Cook
- 37- Samuel Cook (pour arrérages depuis 1836)
- 38- Simon Hurtubise (23.08.1839)
- 39- Simon Hurtubise et Joseph Fisette (23.08.1839)
- 40- Promise à Jacques Commandant en mars 1820, vendue à Char-
les Major, fils (26.03.1839)
- 41- Peter Baxter (11.1836)
- 42- Louis Lefavre (05.1845)
- 43- Damase alias Thomas Laurin (03.08.1845)
- 44- Antoine Quevillon (1849)
- 45- Abraham Guertin (22.08.1848)
- 46- Antoine Quevillon (09.1844)
- 47- Frédéric Langlois (25.04.1846)
- 48- Denis-Benjamin Papineau (19.08.1839)
- 49- Denis-Benjamin Papineau (19.08.1839)
- 50- Louis-Joseph-Amédée Papineau (12.08.1854)
- 51- Asa Cook (1839)
- 52- Asa Cook (1839)

16- La Côte Saint-Louis

49 CONCESSIONS

- 1- François-Paul Danis (28.08.1843)
- 2- Mathusalem et Jacques Beaudry (28.08.1843)
- 2- Mathusalem et Jacques Beaudry (28.08.1842)
- 3- Jacques Arpin (verbale) (03.1843)
- 4- F.-X. Hamelin (22.06.1843)
- 5- Joseph Tessier (31.08.1843)
- 6- Louis Forget dit Depaty (28.08.1843)

- 7- Laurent Tessier (28.08.1843)
- 8- Alexis Groux (1843)
- 9- Nicolas Dallaire (10.01.1844)
- 10- Joseph Provost (25.05.1841)
- 11- Etienne Racicot, sa fille et son gendre au sud, Auguste Charon au nord (28.08.1843)
- 12- Raphaël Marcotte (28.08.1843)
- 13- Louis Racicot au sud et Martin Marcotte au nord (28.08.1843)
- 14- Joseph Racicot, fils de J.-B. (1842) et Gédéon Major (1853)
- 15- J.-B. Racicot, fils (1843)
- 16- Séraphin Boyer dit Belle Ile (28.08.1843) et L. Birabin dit Saint-Denis (27.02.1859)
- 17- Augustin Boyer dit Belle Ile (28.08.1843)
- 18- Théodore Lacoste (28.08.1843)
- 19- Joseph Tessier (31.08.1843)
- 20- Michel Miner (29.08.1843) et Edouard Beautronc (montée nord) (1852)
- 21- Michel Miner, père et Théophile Gravelle (29.08.1843)
- 22- Théophile et Narcisse Gravelle (29.08.1843)
- 23- Joseph Téberge (1843) et J.-B. Major (1845)
- 24- Denis Turenne dit Saint-Pierre et Israël Turpin (29.08.1843)
- 25- André Sarrasin (29.08.1843)
- 26- Paul Sarrasin (29.08.1843)
- 27- Louis B. Major (29.08.1843) et Adolphe Dupont (22.08.1860)
- 28- Edouard Couillard (29.08.1843). Edouard Legris (22.08.1860)
- 29- Joseph Dupuis au sud, Isidore Larivière au nord, Pierre Legris (30.04.1859)
- 30- Amable Dupuis et Baptiste Caillé (29.08.1843)
- 31- Venance Rivet (29.08.1843)
- 32- George Gravelle (29.08.1843), Paul et Eusèbe Sabourin (1852)
- 33- Paul Foucault au nord, F.-Xavier Tardif au sud (29.08.1843)
- 34- Félix Brunette (28.08.1843)
- 35- Félix Brunette
- 37- Jacques Arpin (28.08.1843), O. Birabin dit Saint-Denis (1860)
- 38- Joachim Charron (28.08.1843)
- 39- Casimir Tremblay (28.08.1843)
- 40- Michel Ranger (1846)
- 41- Pierre Lacoste dit Languedoc, fils (28.08.1843)

- 42- Charles Lacoste, fils et Charles Turgeon (28.08.1843), Pierre
Brisson (10.07.1858)
- 43- A. Jamme dit Carrière, J.-B. et Raphaël Lacoste (02.07.1858)
- 44- Pierre Giguère (28.08.1843)
- 45- Joseph Charron et Jérémie Charron (20.08.1843)
- 46- Antoine Tessier (31.08.1843)
- 47- J.-B. Lacroix dit Langevin prise en 1842
- 48- J.-B. Charlebois (1844)
- 49- Mathusalem Beaudry (1843)

17- La Herse

7 CONCESSIONS

La Herse a été constituée à partir des Côtes Saint-Louis,
Saint- Joseph et Saint-André.

Il s'agit de concessions par franc alleu.

Elles sont consignées dans le livre terrien de la paroisse Saint-
André-Avellin et portent les lettres de A à G.

Les transactions eurent lieu après 1850.

A et C- Charles Guilbeau

B- Prospère Frappier

D- Justinien Séguin

E- Euchèr Lalonde (23.05.1864)

F- Olivier Lalonde

G- Charles Guilbeau et Régis Lamothe

18- La Côte Saint-André

33 CONCESSIONS

- 1- François Chartrand prise en 1845
- 2- Léandre Guindon (10.03.1844)
- 3- Michel Cayer (02.11.1843)
- 4- Hubert Pilon (1843), Rémi Chartrand et Xavier Sauvé (1845)
- 5- François et Olivier Chartrand (01.1844)
- 6- François et Joseph Chartrand dit Gagnon
- 7- Ignace Minier, Charles Filiatreault dit Saint-Louis (09.01.1844)
- 8- Jean-Baptiste Tivierge (09.01.1844)
- 9- Joseph Joron dit Latulippe (01.04.1845)
- 10- Stephen Tucker (08.01.1844), J.-B. Petit Mineur et A.B. Papi-
neau
- 11- Benjamin Lebrun (31.03.1845)
- 12- Antoine Bertrand, fils (31.03.1845)
- 13- Antoine Bertrand, père (02.01.1845)
- 14- Antoine Gareau
- 15- Charles Chabot (01.04.1845)
- 16- François Bourgeois (21.06.1846)
- 17- Venant Villeneuve (15 ventes de 51 à 54 et 16 ventes de 52 à 60)
(01.04.1844)
- 18- Joseph Brûlé (01.04.1845)
- 19- J. Marie Roquebrune dit Laroque (01.04.1845)
- 20- J.-B. Gauthier (01.10.1845)
- 21- Bazile Gauthier (01.10.1845)
- 22- J.-B. Provost, fils (02.04.1845)
- 23- Amédée Goyer dit Bélisle (11.05.1845)
- 24- Paul Foucault (11.05.1845)
- 25- Charles Fitélé dit Martin (02.04.1845)
- 26- Ambroise Gagnon, père (02.04.1845)
- 27- J.-B. Gagnon (01.04.1845)
- 28- François-C. Lacasse (29.04.1844)
- 29- Laurent Pouliot (1844)
- 30- François Pelletier (07.1844)

- 31- Joseph Caillé (04.1845)
- 32- François Vezeau (04.1845)
- 33- Joseph Vezeau (04.1845)

19- La Côte Saint-Denis

24 CONCESSIONS

- 1- Augustin Paquette dit Lavallée (06 ou 08.10.1845)
- 2- François Céré (01.10.1845)
- 3- Gabriel Céré (01.10.1845)
- 4- Antoine Lebus dit Lavergne (03.04.1845)
Jean Miville et Manuel L'Allongé dit Gascon (03.04.1845)
- 6- Michel Legault dit Deslorier (03.04.1845)
- 7- Antoine Gauthier (03.04.1845)
- 8- F.-X. Raymond (1845)
- 9- Joseph Mondoux (04.04.1845)
- 10- F.-X. Legault dit Deslorier (31.03.1845)
- 11- Jacques Lanoix (03.04.1845)
- 12- Pierre Cousineau (04.04.1845)
- 13- H. Legault dit Deslorier prise en 1845
- 14- Pierre Whysle (07.10.1845), michel et Julien Brunet (03.1846)
- 15- Michel Brunet (03.1844)
- 16- Alexis Ranger (1844)
- 17- Jérôme Deshaitres (30.09.1844) J.-B. Chamaillard (18.10.1844)
- 18- Jean-Baptiste Cousineau (11.12.1850)
- 19- J. Boivin, fils (1848)
- 20- Pierre Périllard (1848), Désiré Périllard et Herménégilde Lavallée (ouest) (1852)
- 21- Joseph Boivin (10.10.1846)
- 22- Charles Fournel prise en 1845 (contrat 18.10.1854)
- 23- Antoine Carrières (18.10.1851)
- 24- J. Bertrand (1845) cède 90 arpents à Léon Fournel (10.10.1849)

20- La Côte Sainte-Julie

43 CONCESSIONS

- 1- Thomas Bertrand (12.04.1844)
- 2- Eustache Turpin, fils (03.04.1845)
- 4- Elie Bourgeois et J.-B. Boileau (02.04.1845)
- 5- François Leblond (04.1845)
- 6- Henry Brisebois (02.04.1845), F. Whissel (moitié est) (1854)
- 7- François Danis (02.04.1845)
- 8- Amable Rodier dit Saint-Martin (03.04.1845)
- 9- Amable Rodier dit Saint-Martin
- 10- Louis Deshêtres (04.04.1845)
- 11- Pierre Ladouceur (ouest), Léon Roquebrune (est) (30.09.1845)
- 12- Antoine Rhéaume (30.09.1845), Isidore Lanthier (moitié est)
David Plante (moitié ouest) (1846)
- 13- Jérôme Deshêtres (30.09.1845)
- 14- André Payette Saint-Amour (01.10.1845)
- 15- Pierre Fournelle (21.10.1844)
- 16- Augustin Gauthier (21.11.1844)
- 17- Réservé
- 18- Zacharie Whissel, père (08.05.1844)
- 19- Peter Whistle (08.05.1844)
- 20- Z. Whissel vend à Peter Whistle (13.10.1860)
- 21- Z. Whissel pour son fils (08.05.1844) concession authentiquée
(18.12.1854)
- 22- Pierre Laplante dit Cahmagne (04.04.1845)
- 23- François et Maxime Bourgeois (09.10.1844)
- 24- Samuel Whitzell (07.11.1845) contrat (18.12.1854)
- 25- Peter Whitzell (07.11.1845) contrat (08.11.1853)
- 26- Louis Labelle (16.10.1845)
- 27- Antoine Labelle (1845)
- 28- Pierre Gravelle (1845)
- 29- J.-B. Provost (1846)
Zacharie Whissel, moitié en 1847, moitié en 1849
- 30- Alexis Rodier Martin (30.10.1845)
- 31- Pierre Whissel (1845), J.-Adalbert Whissel (28.08.1861)
- 32- Antoine Gauthier pour J.-B. Léger de Hawkesbury (05.1845)

- 33- Zacharie Whissel, fils (07.1846)
- 34- Léon Larocque (1846), Barnabé Whissel (18.12.1854)
- 35- Pierre Demers (1846)
- 36- Désiré Périllard (1846)
- 37- François Lorrain (1846), Louis Saint-Amant (1851-1856)
- 38- J.-B. Périllard, père (07.11.1845)
- 39- J.-B. Biroleau dit Lafleur (27.04.1849)
- 40- Louis Fournier (24.11.1849)
- 41- Antoine Régimbald (1849)
- 42- Paschal Régimbald (1849)
- 43- Augustin Régimbald (1849)

Les concessions des côtes 21 à 25 sont postérieures à 1850.



Bibliographie

Le Dictionnaire biographique du Canada (volume I -de l'an 1000 à 1700- et II -de 1701 à 1740), Les Presses de l'Université Laval, 1966-1969.

Initiation à la Nouvelle-France, Marcel Trudel, édition Holt, Rinehart et Winston, Montréal 1968.

Histoire de la Nouvelle-France, Marcel Trudel, I- Les vaines tentatives, 1524 à 1603, II -Le comptoir 1604 à 1627, Fides 1963-1966.

Histoire du Canada français, Lionel Groulx, 4 tomes, Fides 1960.

La découverte du Canada, Lionel Groulx (Jacques Cartier), Fides 1960.

Histoire du Canada, Gustave Lanctôt, 3 tomes, Beauchemin 1964.

Histoire 1534-1968, Boréal Express, Farley-Lamarche, Editions du Renouveau Pédagogique 1968.

Histoire du Canada par les textes, Frégault, Trudel, Brunet, 2 tomes, Fides 1963.

La Nouvelle-France, Héroux/Lahaise/Vallerand, Centre de Psychologie et de Pédagogie, 1967.

Canada et Brinorique, Manuscrit René Bonin, 1967, collection privée.

Histoire de Montebello, Michel Chamberland, 1928. (épuisé)

Le cahier terrien des Papineau, 1805, Bureau du registraire, Papi-neauville.

Étude sur le manoir de Montebello, Roger LeMoine.

Napoléon Bourassa, Raymond Vézina, Editions Élysée, 1976.

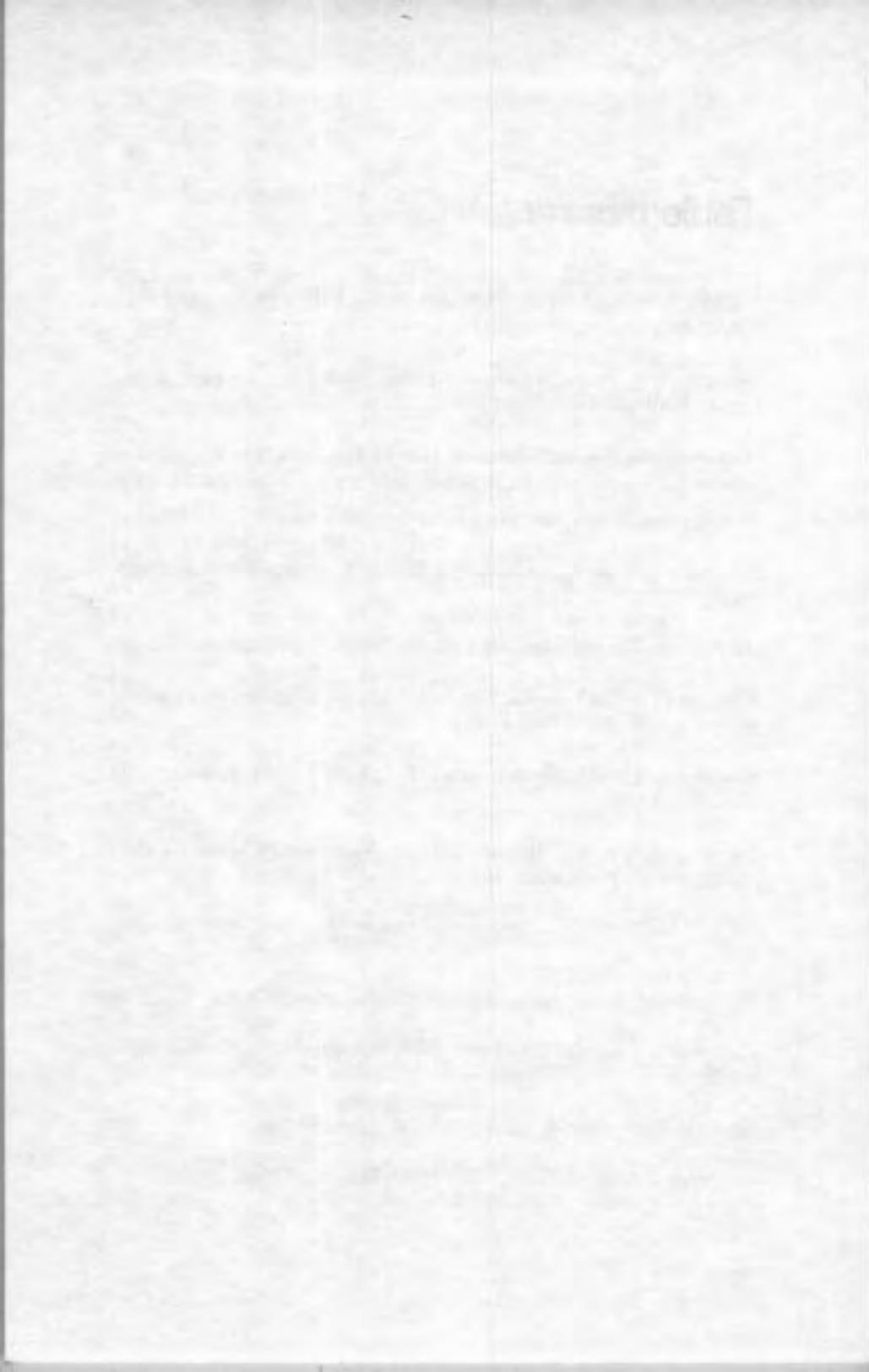


Table des matières

La première partie: Le domaine actuel des Papineau	
L'arrivée de Louis-Joseph Papineau	page 7
Le domaine des Papineau	8
1- La grille d'entrée	8
2- La maison du jardinier	8
3- La chapelle funéraire	9
4- Les ruines	10
5- Le manoir	10
L'intérieur du manoir	12
Le sous-sol du manoir	12
Le rez-de-chaussée du manoir	14
Le premier étage du manoir	16
Le dernier étage du manoir	18
Le chauffage	18
L'éclairage	18
La plomberie	19
Les murs, parquets et tentures	19
Les meubles	19
Au sous-sol	20
Au rez-de-chaussée	20
6- Le musée devenu chapelle anglicane	21
7- Le pavillon de thé	21
8- La grainerie	22
9- L'écurie	23
La deuxième partie: La grande histoire de la seigneurie de la Petite-Nation	
A- Le fief ecclésiastique	27
1- L'acte de concession de la seigneurie de la Petite-nation	27
2- Le premier seigneur ecclésiastique	28

3- Les rétrocessions	30
B- Le fief des Papineau	33
1- Samuel Papineau	33
2- Joseph Papineau	36
3- Le député canadien	37
4- L'acquéreur de la Petite-Nation	38
a) Les deux cinquièmes, en 1801	39
b) Les trois cinquièmes, en 1803	42
5- Les longues hésitations	43
6- Une première visite	44
7- Le marchand de bois, Robert Fletcher	46
8- Suicide et rétrocession	48
9- Les concessions initiales	68
Les premières concessions	70
Les concessions de 1 à 9	71 à 80
Les concessions 15, 16, 18, 19 et 20	80 à 87

Table des illustrations

Plan du sous-sol du manoir	13
Plan du rez-de-chaussée du manoir	15
Plan du premier étage du manoir	17
Photographies du domaine et du manoir	51 à 66
Généalogie des Papineau	66-67
Carte des Côtes et concessions	68

